

-----  
*Arrondissement de BETHUNE*

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 6 décembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEY-FROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BEUGIN Élodie donne procuration à PAJOT Ludovic, BOMMART Émilie donne procuration à PRUD'HOMME Sandrine, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration*

à MARGEZ Maryse, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAJOLET André donne procuration à HANNEBICQ Franck, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DRUMÉZ Philippe, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MILLE Robert donne procuration à BERROYER Lysiane, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, PERRIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, VIVIER Ewa donne procuration à DUPONT Jean-Michel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

SOUILLIART Virginie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel

*Monsieur COCQ Bertrand est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**6 décembre 2022**

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE –**  
**L'AGGLO 100% DURABLE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a engagé en 2021 l'élaboration de son projet de territoire afin de construire une vision commune, partagée et le cadre de référence du développement de son territoire pour les 10 prochaines années.

L'élaboration de cette nouvelle trajectoire a bénéficié d'une large démarche de concertation. Celle-ci aura mobilisé tout au long du processus d'élaboration du projet, les élus, le Conseil de développement, les habitants, les acteurs économiques et culturels, des universitaires, des collégiens et lycéens et les agents de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dans le but de recueillir un maximum de contributions, de faciliter l'adhésion de tous, d'encourager les coopérations et de rendre plus lisibles les enjeux stratégiques.

Le projet de territoire incarne la volonté de l'agglomération de bâtir une communauté durable dans un contexte de transitions et de mutations et d'établir un modèle de développement territorial organisé à partir d'un maillage de bassins de vie au service de la qualité de vie de ses habitants, de la proximité et de l'accès aux services par des moyens de mobilité décarbonés.

Il répond aux principes fondateurs du pacte de gouvernance approuvé en juin 2021 qui visent à renforcer l'efficacité du bloc communal et place les habitants au centre des préoccupations par le prisme des fonctions sociales et des usages du quotidien (*Territoire de la ½ heure*).

La capitalisation au terme de l'ensemble des temps de concertation et d'arbitrage aboutit à un projet de Territoire reposant sur 4 priorités qui constituent l'armature du document et se déclinent en enjeux stratégiques, objectifs opérationnels et des actions formalisées en programme annuel.

A savoir :

- Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble », le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transitions économique et numérique.

La mise en œuvre du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane implique une gouvernance politique et un cadre administratif et financier adaptés ainsi qu'une démarche d'animation et de pilotage menée en collaboration avec le Conseil de Développement via des outils de concertation et d'évaluation permettant de juger du niveau d'efficacité des politiques mises en œuvre.

L'avis du Conseil de Développement a été recueilli conformément à l'article L. 5211-10-1 du CGCT.

Suite à l'avis favorable de toutes les commissions, il est demandé à l'Assemblée d'adopter le projet de territoire « l'Agglo 100% durable » de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois lys Romane, tel que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**ADOPTE** le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois lys Romane, « l'Agglo 100% durable », tel que ci-annexé.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **14 DEC. 2022**

Et de la publication le : **14 DEC. 2022**  
Le Président,



**GACQUERRE Olivier**



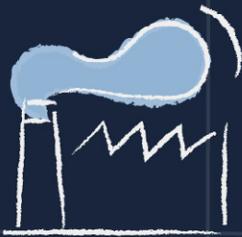
**GACQUERRE Olivier**



# Projet

de

# territoire



# 2022



de la Communauté  
d'agglomération  
de Béthune-Bruay,  
Artois Lys Romane



# 2032



# L'Agglo



# 100% durable !



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane agit au quotidien et investit pour l'avenir :

- 100 communes
- 152 élus communautaires (issus des conseils municipaux)
- 969 agents



Avec les compétences :

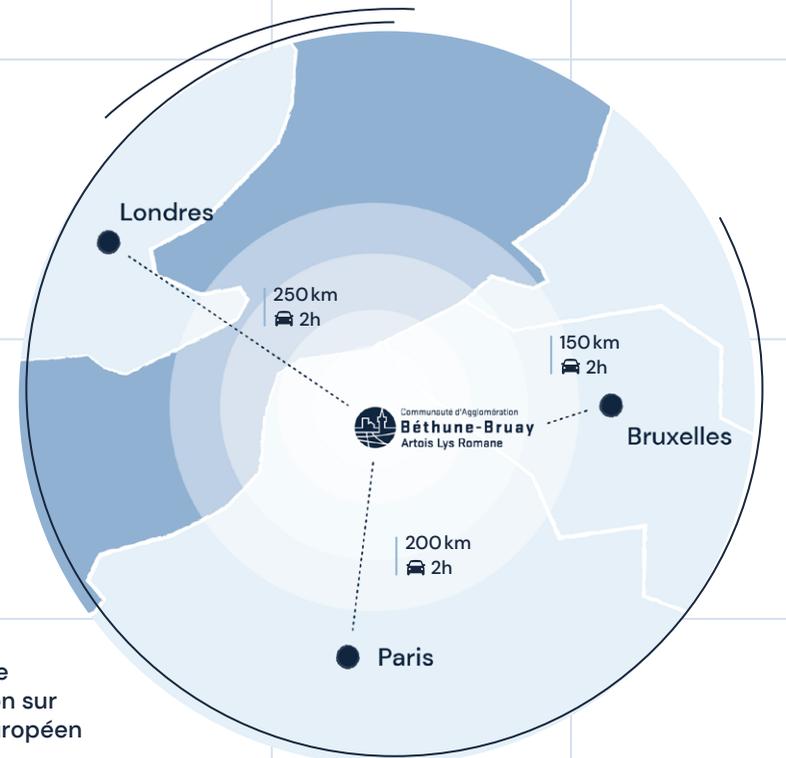
- Aménagement • Habitat • Gestion des déchets • Eau • Assainissement • Voiries d'intérêt communautaire • Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie • Plan Climat • Solidarité • CIAS • Politique de la ville • Gens du voyage • Développement économique et numérique • Pompiers communautaires • Fourrière-refuge communautaire • Archéologie préventive • Équipements culturels et sportifs...

# Projet

# de territoire

2022  
→ 2032

de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane



→ La situation de l'Agglomération sur le territoire européen

# Éditorial



→ Olivier GACQUERRE

Président de la Communauté  
d'Agglomération Béthune-Bruay,  
Artois Lys Romane



## Sommaire

01 → Un projet de territoire pour se donner une identité, un destin commun

Pages 8 → 15

02 → Une démarche collective, concertée et partagée

Pages 16 → 25

03 → Le plan d'actions avec 4 grandes priorités

Pages 26 → 57

04 → Un projet de territoire évolutif et mesurable

Pages 58 → 62

À l'instar des nombreux changements de civilisations, un nouveau paradigme arrive. En cela, nous vivons un moment historique :

- **Un changement de notre société** où la notion de propriété privée est délaissée au profit de la location (l'usage), où le recyclage et la seconde main sont plébiscités aux dépens du « neuf », mais aussi où le rapport au temps nous rappelle l'importance de l'instant présent. Le rapport à la réussite est aussi une illustration de l'évolution de nos modes de pensées avec le rejet de la vision « élitiste » au profit de plus de proximité, plus de coopération et de prise en considération.
- **Des mutations profondes** avec l'avènement de la technologie et du numérique, avec le dérèglement climatique et ses effets, avec la place de la nature et de la biodiversité...

Notre monde bouge et les défis qui s'ouvrent à nous et à notre jeunesse sont nombreux. Qu'il s'agisse de l'adaptation de notre territoire au réchauffement climatique, à l'épuisement (et la fin nécessaire) des énergies fossiles, qu'il s'agisse des enjeux alimentaires, de la préservation de l'eau, des emplois et des entreprises de demain, de l'accès aux soins et à l'éducation, de la lutte contre la pauvreté, **la conduite du changement est partout et elle interroge.**

Chacun sait aujourd'hui que le modèle de développement qui a accompagné notre évolution économique et sociale depuis la fin du siècle dernier a besoin d'un renouveau social plus vertueux et tourné vers le bien-être. Mais pour cela, il faut construire le chemin... c'est l'objectif de ce projet de territoire, **nous écrire un destin volontaire.**

En effet, nous avons décidé de nous doter d'une vision d'avenir pour l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. 280 000, c'est le nombre de citoyens que nous sommes, autant d'avis et de regards légitimes portés. Des sentiments, des craintes naturelles et des espoirs, nos « anciens » les ont connus aussi dans le passé, à la fermeture des mines, au moment des conflits notamment armés... **Notre histoire locale témoigne de ces périodes** où il a fallu avancer, se souder, s'entraider, travailler, se dépasser, se projeter car notre territoire a vécu des crises, des révolutions industrielles mais a toujours su rebondir grâce aux valeurs qui l'animent : l'humanisme, la solidarité, l'engagement, la responsabilité.

**Nous en sommes fiers et nous nous sommes inspirés de notre passé pour penser l'avenir.**

La vie de demain se prépare, aujourd'hui, dans le respect de notre identité multiple (rurale, minière, urbaine) et, avec les élus communautaires, nous avons pris le temps de concerter et d'écrire les orientations visant à lutter contre les inégalités et les fractures territoriales, à soutenir les plus fragiles d'entre nous, à accompagner les initiatives locales et à soutenir les réussites.

**Nous croyons dans la résilience de notre territoire**, composé de 100 communes organisées autour de ses bassins de vie et avons décidé de nous fédérer autour d'une même identité et d'un même objectif : **Faire de notre territoire pour les dix années à venir, « L'Agglo 100% durable » !**

Par sa vocation à la fois rurale et urbaine, par sa situation géographique stratégique au cœur de l'Euro-région et sa densité de population, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, 1<sup>ère</sup> intercommunalité du Pas-de-Calais, prend

en main sa destinée et cela suppose **la mobilisation de tous, la coopération plutôt que la compétition.** C'est pourquoi nous avons souhaité associer non seulement les élus et notre Conseil de développement mais aussi les habitants, les forces vives et les jeunes afin de les placer au cœur de ce projet commun. Un grand merci pour leur implication. Cette large participation a permis de dégager une vision partagée : **adapter notre territoire au changement climatique et tendre vers une haute qualité de vie sociale**, dans la logique du territoire de la demi-heure, c'est-à-dire un territoire maillé pour apporter le service public dans la proximité.

Cette proximité, largement plébiscitée, devient **le fil conducteur de notre action** pour réussir notre triple défi :

- **Décarboner l'économie** et privilégier l'économie circulaire,
- **Protéger la nature** et préserver nos ressources locales,
- **Assurer la solidarité**, lutter contre la pauvreté et permettre l'autonomie.

Voilà une tâche immense mais tellement stimulante et exaltante ! Nous changeons de paradigme et pour y parvenir, les conditions de la réussite ont été intégrées à notre réflexion :

- **Un service public** garant de l'intérêt général,
- **Une stratégie d'investissement** ambitieuse s'appuyant sur un objectif de stabilité fiscale, malgré un contexte économique fluctuant et des évolutions législatives ou réglementaires qui impactent en permanence nos marges de manœuvre,
- **La volonté de porter un projet** évolutif, pragmatique et mesurable.

**Notre feuille de route est désormais fixée pour notre territoire qui possède de nombreux atouts.**

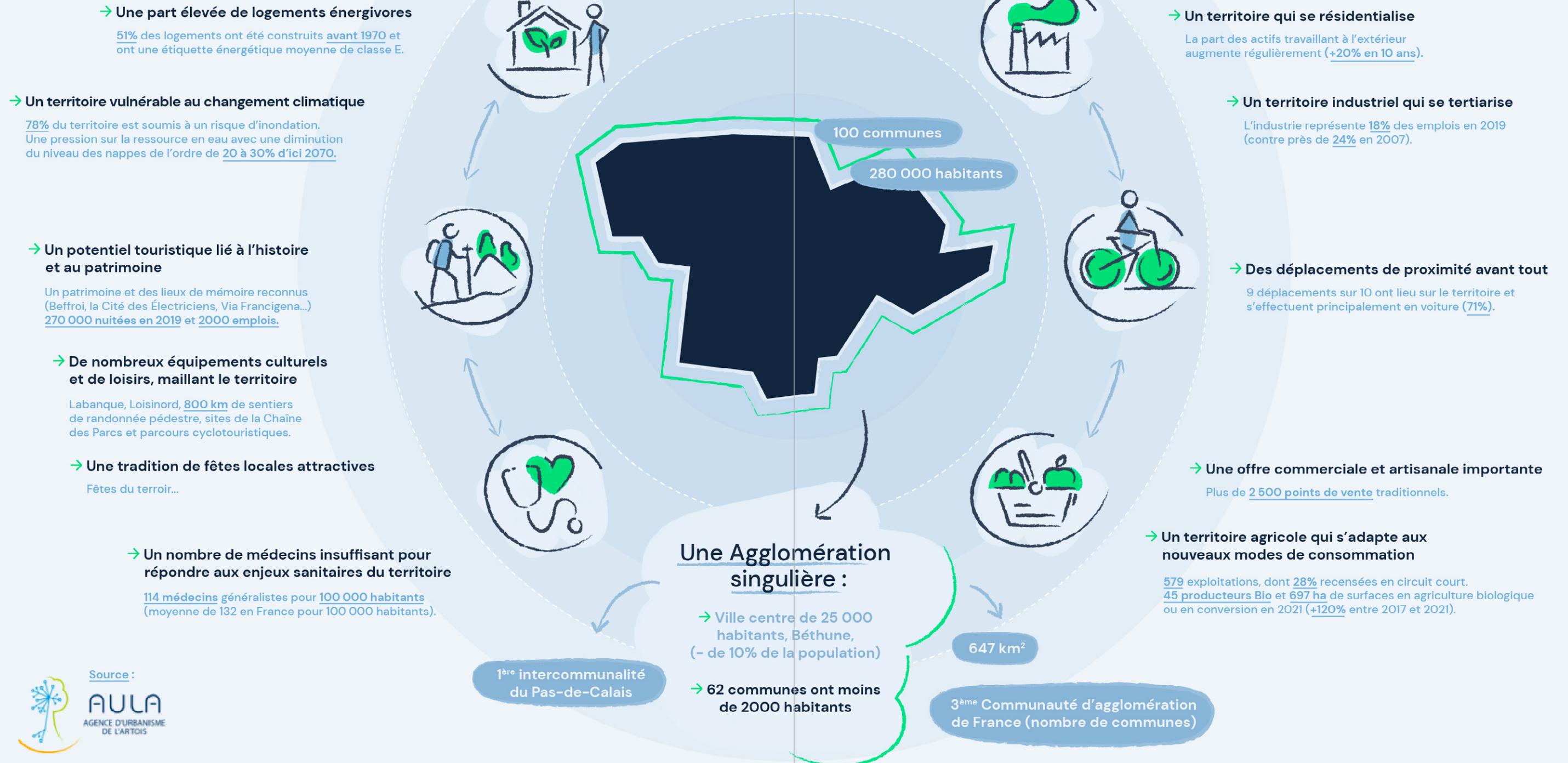
Avec une volonté déterminée, plus qu'un slogan, "l'Agglo 100% durable" doit devenir réalité et partager, au travers de ses actions, les fruits de son dynamisme.

Alors cap sur 2032 ! //

→ Notre territoire sera durable ou ne le sera pas ! C'est à nous de le choisir et à nous de le bâtir !

# Portrait de territoire

## de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane



01 | Un projet de  
territoire,  
pour se  
donner  
une identité,  
un destin commun

# Un projet de territoire

Pour se donner une identité, un destin commun

## Introduction

### Raccourci

Bref rappel historique pour comprendre les enjeux auxquels l'Agglomération a dû faire face.

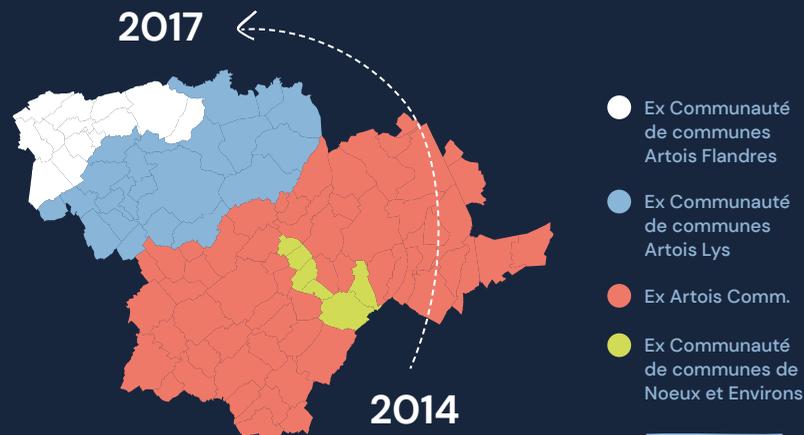
En l'espace de quelques années, notre Agglomération a vu son territoire doubler de superficie et passer d'une identité urbaine à une identité mixte. Les récentes réformes territoriales ont modifié les périmètres des intercommunalités et en particulier celui de notre agglomération, issu de 2 fusions :

• 2014 → La Communauté de Communes de Noeux et Environs rejoint la Communauté d'Agglomération de l'Artois pour former la **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Noeux et Environs**.

• 2017 → Les Communautés de Communes Artois Lys et Artois Flandres et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Noeux et Environs fusionnent pour former la **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**. Ces différentes fusions ont nécessité une **harmonisation de l'ensemble des compétences et métiers** exercés par les trois intercommunalités désormais regroupées et ont permis **d'unifier les services** assurés au bénéfice des 100 communes et de leurs habitants.

Le projet de territoire permet de bâtir aujourd'hui un **récit commun** fondateur d'un avenir partagé qui se donne pour ambition d'assurer le « progrès social » et de répondre aux grands enjeux économiques, écologiques, démocratiques et sociaux.

Le projet de territoire devient une boussole pour nous repérer et nous donner des racines communes, mais surtout orienter nos politiques publiques et **assurer un avenir à notre jeunesse**.



## 01 | Progresser vers un nouveau modèle sociétal et répondre aux enjeux des transitions

→ Une ambition commune :  
Construire collectivement  
un territoire **100% durable**.

Notre territoire peut s'enorgueillir d'avoir réussi sa reconversion industrielle et agricole après le choc de la fin des mines et des grandes industries traditionnelles. Mais aujourd'hui, avec les enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et démocratiques, une nouvelle étape doit être franchie pour inscrire l'agglomération dans un mode de développement durable avec comme finalités **le bien-être des habitants et la cohésion sociale**.

→ Le projet de territoire est l'occasion pour les élus de prendre en main cette mutation « positive ».

Il sera ainsi le cadre stratégique qui inscrira les politiques dans la résolution des enjeux identifiés **à l'horizon 2032**. Il répond aux principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance affichés par les élus au sein du pacte de gouvernance approuvé en 2021, qui consolide la place des communes dans le processus décisionnel et situe les habitants au centre des préoccupations.

**Cette prise en compte des défis** énergétiques, environnementaux, sociaux, économiques et la conduite du changement qui s'y rattache se traduiront par davantage de sobriété en matière de consommations, de solidarité et de coopérations, de soutien envers l'innovation et de prise d'initiatives.

### Une dynamique collective

Il s'agit dès lors de s'inscrire dans une démarche de transition et de progresser vers une communauté durable, à taille humaine, situant l'habitant au cœur des préoccupations autour de valeurs communes : **la proximité, la coopération, la solidarité, la confiance, la responsabilité, la transparence et l'humanisme**.



### → Frise historique

Découvrez tout au long du Chapitre 01, l'histoire de notre territoire au passé historique fort.

#### Préhistoire

- 17000 à - 14000 → Présence de chasseurs cueilleurs et d'une densité de communautés

#### Période gallo-romaine

Le territoire est partagé entre Atrébates et Morins avec la Lawe comme frontière.

→ Le territoire devient une province romaine, nouvelles voies de communication majeures (Via Francigena / chaussée Brunehaut).

Officine de potiers à Bruay-La-Buissière

Commerce de céramique

#### Moyen-Âge

≈ 430 → Rattaché au Royaume des Francs. Forte présence mérovingienne, fixation de villages autour des églises

900 à 1500 → Lutttes entre pouvoir royal, Comté de Flandre & voisins (Flandres hollandaises, conquêtes anglaises...)

Activité essentiellement agricole



1337 à 1453 → Guerre de 100 ans - Les nobles béthunois jouent un rôle important (Mahaut d'Artois) et participent aux croisades.

## 02 | Maillage des communes, réseau de bassins de vie

### De 1500 à 1800

1500 → Possession espagnole & alternance Espagne, France et Hollande jusqu'en 1713 (traité d'Utrecht) où le territoire redevient définitivement français.

→ Territoire agricole & artisanal qui profite de sa position frontalière pour développer l'artisanat, le commerce du drap, du grain, du cuir, du grès.

1788 → Fermeture de la dernière draperie à Béthune

### De 1800 à aujourd'hui

Début XVIII<sup>ème</sup> → Développement de cultures industrielles : tabac, oléagineux

→ Demande de Napoléon : pour contrecarrer le blocus du sucre venant des Antilles, le Béthunois Delisle Engrand met au point le sucre de betterave.

1820 → Creusement et exploitation du canal d'Aire, modernisé en 1880 : maillon ligne Dunkerque Escaut. Le territoire est une plateforme entre ruralité et industries.

La Communauté d'agglomération a renforcé une démarche de coopération avec ses communes pour faciliter l'accès aux services et agir pour de la « **cohésion spatiale** » rassemblant ruralité et urbanité.

C'est dans cet esprit que les élus ont retenu comme modèle d'organisation :

### Le territoire polycentrique "de la demi-heure".

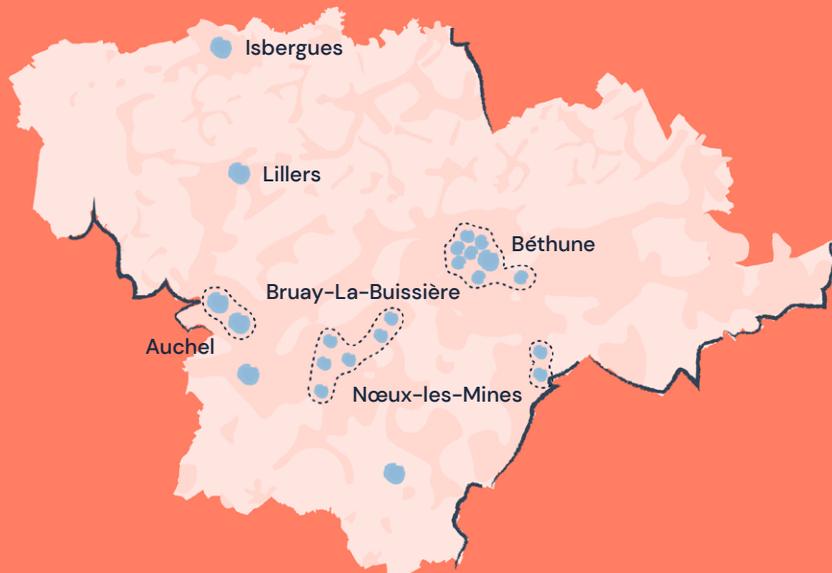
Ce modèle d'organisation prôné par les chercheurs de la Chaire Entrepreneurial Territoire Innovation (ETI) de l'IAE de Paris, à été proposé à l'instar de la « Ville du quart d'heure ».

Autour de Béthune, capitale administrative et chef-lieu de l'Arrondissement, l'agglomération est organisée en bassins de vie, un réseau de communes qui concilient des services relais et de centralité. Elles offrent à leurs habitants et à leurs voisins, notamment ruraux, un accès à des services et des fonctionnalités de proximité.

Cette organisation polycentrique est un atout pour mailler le territoire et limiter les temps d'accès aux services :

- **De proximité** : accessibles à pied ou en vélo en 15 min
- **Intermédiaires** : Accessibles en transports en un quart d'heure maximum
- **Structurants** : Accessibles en transports en une demi-heure.

### → Structuration urbaine de l'Agglomération



15<sup>min</sup>

→ Durée du trajet à pied ou à vélo pour accéder aux services de proximité.



#### → Services de proximité

##### Mobilité Active À pied / Vélo

Services publics, mairie, bus boulangerie, épicerie, coiffeur enseignement primaire, espaces naturels; médecin

#### → Services intermédiaires

##### Transports collectifs Partagés / Motorisés

Enseignement secondaire Gare secondaire Supermarchés, restaurants, etc.

#### → Services structurants

##### Transports Motorisés Partagés / Privés

Cinémas, salles de spectacles, Gare régionale, formation, enseignement supérieur, etc.

### Un accès aux services pour tous



→ Faciliter l'accès aux services à pied ou à vélo

L'échelle du bassin de vie permet de limiter le recours à la voiture par une offre de services de proximité plus étoffée ou calibrée répondant aux besoins de la vie courante et accessibles en moins de 15 minutes à pied ou à vélo.

→ La réponse est double : créer les services là où ils n'existent pas et faciliter l'accès à ceux existants par des moyens de mobilité décarbonés, numérisés ou en les mutualisant.

Ce modèle d'organisation « atypique » doit devenir un atout pour renforcer l'attractivité d'un territoire idéalement situé et aux ressources nombreuses.

Dès 1850 → Premier puits de mine exploité sur le territoire - Le territoire devient minier (secteur Bruayais), industriel & agricole. L'exploitation du charbon est le moteur de l'économie.

Dès 1860 → Mise en service de la liaison ferroviaire Paris-Dunkerque qui dessert Béthune. Le développement du chemin de fer facilite l'essor industriel.

1914 à 1918 → La Grande Guerre touche le territoire. Le front est stabilisé à l'Est, avec des combats dévastateurs, de nombreux villages et villes sont détruits.

→ Développement de l'exploitation minière & 1<sup>ère</sup> vague migratoire avec une majorité de polonais

1939 à 1945 → Seconde Guerre Mondiale

1960 à 1990 → Fermeture progressive des mines

→ Début de la reconversion économique et industrielle: développement de l'agroalimentaire, de la mécanique, de la plasturgie & de l'automobile



## 03 | Faire progresser la qualité de vie des habitants à partir de leurs usages quotidiens

### Années 2000

2000 → Création de 2 laboratoires de recherche et développement : CRITTM2A (moteurs et mobilité) & CREPIM (résistance des matériaux au feu)

2007 → Ouverture de Labanque, centre d'art contemporain reconnu dans les bâtiments de l'ancienne Banque de France

2017 → Création de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane



2021 → Fermeture de l'usine de pneumatiques Bridgestone



→ Mutation économique, développement de nouvelles filières économiques et décarbonées (énergies renouvelables, matériaux biosourcés, hydrogène, électromobilité...)

### 6 décembre 2022

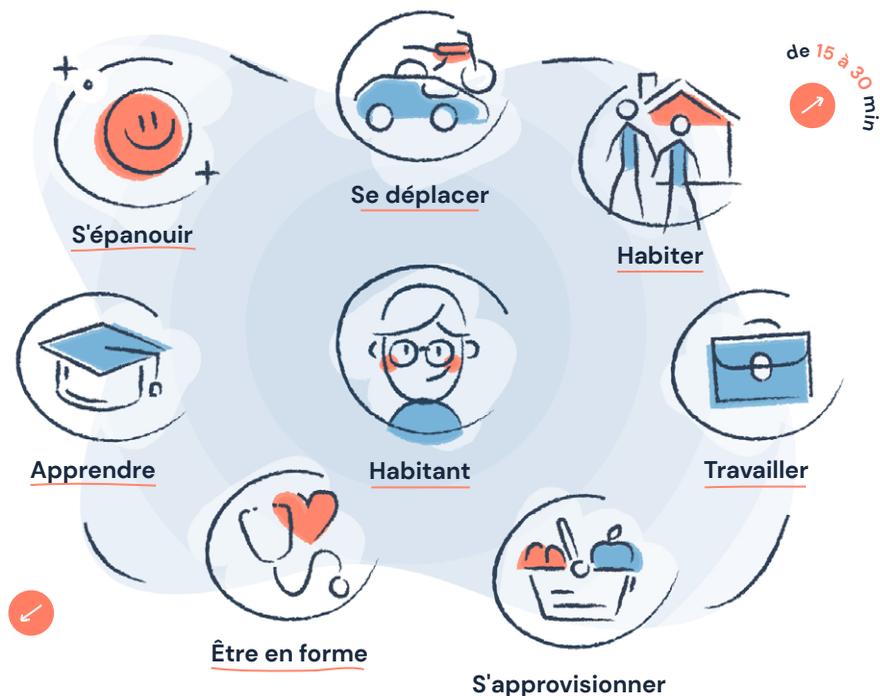
→ Adoption du projet de territoire 2022-2032



En adoptant ce **modèle d'organisation territoriale au service de la proximité** et de l'accès aux services, le principe retenu, qui a servi de fil rouge à la structuration du projet de territoire, a été celui des besoins et usages quotidiens des habitants.

→ **Sept fonctions** qui ont constitué le cadre de référence des étapes de construction du projet de territoire et servi de socle à l'identification des enjeux et des priorités d'intervention.

- 1 Se déplacer
- 2 Habiter
- 3 Travailler
- 4 S'approvisionner
- 5 Être en forme
- 6 Apprendre
- 7 S'épanouir



# Témoignages

## → Yann ARTHUS-BERTRAND

« Le changement passera par l'intelligence collective »

Yann Arthus-Bertrand est un **photographe, reporter, réalisateur et militant écologiste**. Il a sorti en 2021 le film "Legacy", dans lequel il dévoile une planète en souffrance, une humanité déboussolée. Pour lui, **il y a urgence, chacun peut et doit accomplir des gestes forts pour la planète et l'avenir de nos enfants**. Il était l'invité de la cérémonie des vœux de la Communauté d'agglomération en janvier 2022 : un lanceur d'alerte sur l'urgence d'agir face au changement climatique.



→ Yann ARTHUS-BERTRAND

→ Vous allez y arriver avec l'ensemble des gens qui habitent votre territoire. [...] Et c'est eux qui vont vous pousser même, vous amener plus haut encore, que ce que vous aviez peut-être envie de faire. Chacun va amener sa pierre à l'édifice du changement.

## → Carlos MORENO

**Professeur associé & Directeur Scientifique de la Chaire ETI IAE Paris - Sorbonne**

La Chaire Entrepreneurat Territoire Innovation (ETI) de l'IAE Paris Sorbonne Business School a proposé une collaboration à la Communauté d'Agglomération. Ce cheminement conjoint entre les élus et équipes opérationnelles de l'Agglomération, le **Professeur Carlos Moreno** et les chercheurs de la Chaire ETI a permis d'alimenter le projet de territoire avec les travaux sur la proximité territoriale, et d'enrichir leur expérimentation terrain sur le Territoire de la demi-heure, qui vise à promouvoir un territoire où les services de proximité viennent faciliter la vie aux citoyens.

Le projet de territoire de l'Agglomération, un projet concret appuyé par la recherche académique.

Cette **méthodologie d'organisation territoriale centrée sur la proximité** s'est également appuyée sur les travaux et outils de l'Agence d'Urbanisme locale (AULA). Des phases de diagnostic, réflexions prospectives, ateliers terrains, propositions, ont jalonné une année de collaboration fructueuse afin de décliner le modèle du Territoire de la demi-heure sur le territoire de l'Agglomération.

Une expérience fondatrice pour la Chaire ETI qui démontre que la recherche académique a besoin de s'incarner dans des projets concrets.



→ Carlos MORENO

"Les territoires et les villes de demain, comme ceux d'hier, doivent être des lieux de vie, de rencontres, et d'échanges."

02 | Une démarche  
**collective,**  
concertée  
& partagée

# .01 Le processus de concertation

## Introduction

### 6 catégories de publics concertés :

- 1 Élus
- 2 Conseil de développement
- 3 Habitants
- 4 Acteurs économiques & culturels
- 5 Agents de la Communauté d'agglomération
- 6 Jeunes & Éco-délégués

### Raccourci

Démarche de concertation :

- En plusieurs temps
- Avec outils participatifs

Pour mettre en mouvement et en récit cette nouvelle trajectoire à l'échelle du territoire et impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement annoncé, la démarche de concertation menée par l'Agglomération a reposé sur divers temps et outils participatifs menés directement au contact des habitants.

Les orientations définies par les élus pour le devenir de l'Agglomération ont été confrontées à l'avis et aux priorités des citoyens et acteurs du territoire pour faciliter l'adhésion, les coopérations et rendre lisibles les éléments de contexte et les principaux enjeux prospectifs. Une approche ascendante, qui s'est traduite dès 2021 par l'organisation de séminaires et d'ateliers de travail,

d'enquêtes et de sondages en ligne, de réunions publiques, de rencontres sur le territoire et par une stratégie de communication originale qui a consolidé le tout, valorisé les productions et permis de rendre compte au fur et à mesure.

**Comment rendre compte du processus de concertation et en distinguer les différentes étapes ?** Nous avons choisi de vous présenter le processus sous la forme d'une frise chronologique, afin de retracer les étapes du projet.

Point de départ  
de la concertation

2021

Janvier 2021



→ Séminaire de travail – 5 juillet 2021

### Cat. 1 Élus

#### Enquête auprès des 100 maires

Une première étape qui s'est déroulée sous la forme d'une **enquête en ligne** à destination des 100 maires, afin de déterminer la perception qu'avaient les élus de l'Agglomération. Des enseignements qui ont permis de dégager les principales préoccupations et de déterminer le modèle de territoire à l'horizon 2032.

#### Résultat → Le territoire c'est :

- Une grande diversité de paysages, (urbains, périurbains et ruraux).
- Une position au cœur de l'Europe, riche de son patrimoine historique, un territoire accueillant et solidaire.
- Mais aussi des difficultés sociales, un chômage demeurant élevé et une faiblesse de l'offre de santé.

### Cat. 2 Conseil de développement

#### La saisine du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement a été sollicité dès l'amorce du processus d'élaboration du Projet de Territoire en vue de mener un travail de réflexion au sein de son organisation sous la forme d'**ateliers thématiques**. Les différentes productions ont permis de compléter le travail de diagnostic.



→ Conseil de Développement

### Raccourci

Concertation qui s'ouvre sur une enquête auprès des maires, sur leur perception du territoire.

Février 2021

Mars 2021

## Cat. 3 Habitants

## Étude de l'image perçue

Une étude d'image réalisée sous forme d'enquête téléphonique par le CSA auprès de 1000 personnes a permis de déterminer les principaux domaines sur lesquels les habitants et chefs d'entreprises attendaient un engagement fort de l'Agglomération.

## Résultats :

- **Satisfaction d'habiter le territoire, agréable à vivre**, bien situé, et optimisme pour son avenir.
- **Trois préoccupations convergent** : santé, environnement & transition écologique, économie et emploi.
- L'action de la Communauté d'agglomération est louée par les habitants notamment sur la gestion des déchets, l'eau et l'urbanisme.



## Raccourci

Les principaux enjeux de la concertation sont déterminés lors de l'été 2021.



→ Séminaire du 29 mai 2021

## Cat. 1 Élus

## Séminaire du 29 mai 2021

Un séminaire à destination des élus afin de mettre en corrélation les grands enseignements du portrait de territoire et de présenter les problématiques ; mais également de créer un moment de coopération et de débat afin de dessiner les premières pistes de travail.

## Principales préoccupations :

Transports en commun, déplacements doux, production, agriculture, économie locale, biodiversité, offre de services, développement économique, cadre de vie et habitat.

## Cat. 1 Élus

## Séminaire du 5 juillet 2021

## Une étape clé dans la concertation ↓

Un séminaire qui s'adressait aux élus, aux membres du Conseil de Développement et aux directions de la Communauté d'agglomération, a permis de faire converger les enjeux puis de les prioriser par la biais d'un vote en ligne.

## Les enjeux prioritaires :

Lutte contre la précarité énergétique, accès à un logement digne, relocalisation des emplois et diversification de l'économie, développement des circuits courts, qualité de l'approvisionnement en eau, accès aux soins, évolution de l'offre de formation professionnelle et développement des mobilités douces.

Mai 2021

Juillet 2021

90%

→ Habitants satisfaits de vivre dans notre Communauté d'agglomération



→ Réunion de concertation - Auchel

## Cat. 3 Habitants

## Les réunions territoriales

4 réunions se sont tenues les 29 novembre, 2, 3 et 10 décembre 2021 à Auchel, Isbergues, Houdain et Beuvry et ont réuni une centaine de personnes. Toutes animées par le cabinet Voix active et l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA) avec pour objets l'appropriation de la démarche, les grandes lignes du portrait de territoire et des orientations stratégiques, le recueil des avis et des contributions des habitants.

## Principaux enseignements :

Des priorités qui recoupent celles des élus : **la préservation des milieux naturels, la réduction de l'impact énergétique des logements, l'accès aux soins pour tous et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.** Un public majoritairement optimiste pour le devenir du territoire (66%), dont les préoccupations portaient également sur les questions de solidarité, de coopération et d'implication des habitants.

## Cat. 4 Acteurs économiques &amp; culturels

## La concertation des acteurs économiques &amp; culturels

Au titre de la concertation, avait été décidé d'investir plus précisément les thématiques de la **culture et du développement économique** en s'adressant directement aux professionnels, chefs d'entreprises et réseaux associatifs.

Deux ateliers de concertation ont été organisés en décembre 2021 avec les acteurs culturels, puis un séminaire en janvier 2022 avec les acteurs de l'économie et de l'emploi. Cette mobilisation a permis de partager les orientations stratégiques, de les confronter à l'expertise et l'avis de professionnels et de fédérer les forces vives en vue de renforcer la mise en réseau et les dynamiques collectives.

## Raccourci

Constat de cette première année de concertation : des priorités communes entre élus et habitants.



→ Acteurs économiques, Jan. 2022

Novembre 2021

Décembre 2021

## Cat. 3 Habitants

Animations à la rencontre  
des habitants

Les 4, 5 et 6 février 2022, la Communauté d'Agglomération a souhaité aller à la rencontre directe **des habitants sur des lieux qu'ils fréquentent régulièrement** : Au restaurant universitaire et sur le parvis de la gare de Béthune, aux centres commerciaux de Noeux-les-Mines et d'Auchy-les-Mines, à la friterie d'Hersin-Coupigny, au cinéma Porte Nord et au marché de Lillers.

→ **350 personnes** interviewées et **190 réponses supplémentaires** par la mise en ligne d'un questionnaire.

Des réponses qui confirment les priorités d'intervention : la nécessité d'améliorer l'offre de santé et l'accès aux soins, répondre aux enjeux environnementaux, développer les mobilités actives, assurer un logement digne pour tous et lutter contre les inégalités sociales.

350

→ habitants interviewés lors des animations à la rencontre des habitants

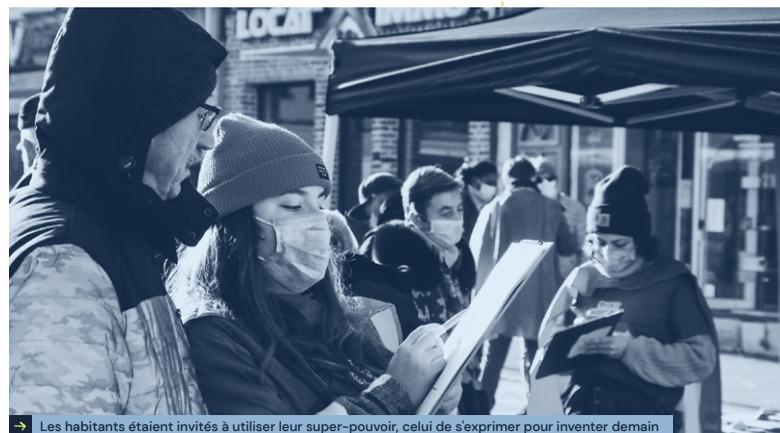


## Cat. 1 Élus

## Séminaire du 07 avril 2022

Organisé à l'issue des concertations menées auprès des habitants et acteurs économiques et culturels et des travaux menés par les services, il permettait de **se saisir de l'ensemble des synthèses, contributions et productions**.

Un temps qui aura permis de vérifier le niveau d'adéquation des orientations prises avec les attentes exprimées par les habitants et acteurs du territoire, d'ajuster et de compléter certains contenus, de valider et de prioriser les objectifs pour chaque fonction.



→ Les habitants étaient invités à utiliser leur super-pouvoir, celui de s'exprimer pour inventer demain

Février 2022

Avril 2022



→ Les agents de l'Agglomération s'expriment sur l'avenir du territoire

Cat. 5 Agents de la  
Communauté d'agglomération

## La concertation des agents

Les ateliers de concertation des agents de la Communauté d'agglomération s'adressaient à l'ensemble du **personnel de la collectivité** afin de leur préciser le cadre de la démarche, ses objectifs et ambitions, de susciter l'adhésion et d'amener un positionnement personnel et professionnel.

**Neuf ateliers se sont tenus fin avril et début mai 2022 et ont mobilisé près de 700 agents au total.**

Les agents étaient invités à préciser le degré d'urgence de mise en œuvre des objectifs priorités par les élus et à faire part de suggestions pour favoriser la réussite du projet : **475 contributions recueillies** qui confèrent un bilan très satisfaisant au regard de la dynamique suscitée.

Mai 2022

## Cat. 6 Éco-délégués

## La concertation des éco-délégués

Une collaboration a été initiée avec les établissements scolaires du Bassin de Béthune-Bruay : **18 établissements scolaires** ainsi qu'une section de BTS, représentés par leurs éco-délégués, soit une quarantaine d'élèves **ont contribué à la démarche**.

Deux ateliers au cours desquels ils ont pris connaissance du Projet de Territoire, et ont **élaboré un questionnaire à destination des élèves** dans le but d'élargir la concertation au sein des établissements scolaires. Au total, **plus de 1500 réponses** recensées ont permis de cerner les thématiques sur lesquelles les élèves portaient leur attention. Une collaboration qui a encouragé leur expression sur les problématiques en lien avec les enjeux du Projet de Territoire et leurs souhaits pour l'avenir.

Mai 2022



→ avis de collégiens et lycéens

.02

# Enseignements de la concertation

## Constat

L'ensemble de la concertation, articulée autour des 7 fonctions sociales identifiées, a fait ressortir des points d'attention mis en avant par les différents publics concertés.



## 01 | Se déplacer



- Développer la part modale des mobilités actives, dont celle du vélo en priorité.
- Améliorer l'offre TER et maintenir l'offre TGV.
- Favoriser l'intermodalité au profit de l'usage des transports en commun.

## 02 | Habiter

- Réduire l'impact énergétique des logements & soutenir leur rénovation thermique.
- Assurer un logement digne pour tous.
- Protéger les habitations des risques naturels et aléas climatiques.



- Conforter l'attractivité économique du territoire.
- Développer l'économie de proximité, l'économie sociale et solidaire.
- Accompagner les transitions économiques et stimuler l'entrepreneuriat.

## 03 | Travailler



## 04 | Être en forme

- Garantir un accès aux soins et contribuer au maintien à domicile.
- Préserver l'environnement et les écosystèmes.
- Réduire la production de déchets et les pollutions.



## 07 | S'épanouir

- Garantir l'accès à l'offre culturelle, le mieux vivre ensemble et la tranquillité.
- Préserver les espaces naturels et sites de loisirs de plein air.
- Accompagner le tissu associatif et encourager le bénévolat.



## 05 | S'approvisionner

- Préserver et promouvoir les espaces agricoles et la ressource en eau.
- Réduire la consommation énergétique, produire des énergies renouvelables.
- Assurer un maillage de commerces de proximité, développer les circuits courts.



- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

- Proposer une offre de formation en cohérence avec les besoins des entreprises et développer la formation continue.
- Favoriser l'autonomie et la citoyenneté, plus de solidarité et de coopération.

## 06 | Apprendre



→ À l'issue de ces étapes de concertation, ont émergé

## 4 grandes priorités

- 1 Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.
- 2 S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
- 3 Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- 4 Accélérer les dynamiques de transitions économique et numérique

03 | Le plan  
d'actions avec  
4 grandes  
priorités

# 4 priorités d'intervention



## Raccourci

Le 4 priorités en bref :

1. **Renforcer** la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
2. **S'adapter** aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
3. **Garantir** le « bien vivre ensemble », le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire
4. **Accélérer** les dynamiques de transition économique

## Légende

01 Priorité → Actions

Enjeux ■ Objectifs

## Introduction



→ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Afin de répondre à l'ambition de faire de notre agglomération un territoire écologiquement, économiquement et socialement durable, la Communauté d'agglomération s'est engagée à travers la signature d'un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**, signé en présence de la Ministre de la cohésion des territoires. Ce document rassemble différents programmes d'actions publiques : « Action Cœur de Ville », « Petites villes de demain », Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, et le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération mène une politique de redistribution et de soutien à l'investissement des communes via le **dispositif des fonds de concours**. Le projet de territoire ne marque pas une rupture dans les politiques menées par l'agglomération mais détermine un nouveau cadre stratégique, des priorités et des moyens d'action pour les **10 ans à venir**.

Le projet de territoire ne résume pas l'ensemble des actions menées au quotidien par la Communauté d'agglomération; il cible les axes forts de nos politiques déclinés en **4 priorités d'interventions** et revêt une dimension transversale où chacun, chacune, à sa place concourt à la mise en œuvre d'une ambition commune. Il est enfin l'expression d'une méthode, celle de la transversalité et du mode projet laissant place à l'initiative, l'agilité et la réactivité.



## 01 | Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants

Dans la mise en œuvre du projet de territoire, les communes sont des **relais essentiels** parce qu'elles agissent dans la proximité sur le quotidien des habitants, un des axes forts du projet de territoire à travers les 7 fonctions sociales. Associer les communes en respectant leur légitimité et leurs prérogatives (principe de subsidiarité) est nécessaire pour **partager une ambition collective**.

→ Mobiliser les communes pour ancrer le projet de territoire dans la réalité des bassins de vie.

→ L'action de l'Agglomération auprès de ses communes se déploie au travers de **trois leviers** :

### 1 Apporter un soutien en ingénierie

→ Amplifier le soutien pour les opérations d'aménagement communal ou la mise en œuvre de dispositifs contractuels à l'échelon communal.

### 2 Donner accès à l'expertise et maîtriser des coûts par la mutualisation

→ Créer un site d'archivage mutualisé sur l'ancienne maternité d'Auchel, réflexion sur la cybersécurité.

### 3 Accompagner financièrement les projets des communes

→ Renforcer les fonds de concours communautaires à destination des communes pour appuyer leurs projets d'équipement et d'aménagement.



→ Intentions : accompagnement, soutien & mutualisation



→ L'Agglomération contribue à l'embellissement des communes, qu'elles soient rurales ou urbaines



→ Une Agglomération mobile en 2023

## 02 | S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature



Parce qu'à long terme nous risquons une perte de 20 à 30% des capacités des nappes et que notre réseau d'eau potable perd plus de 3,7 millions m<sup>3</sup>/an, il nous faut :

→ Garantir l'approvisionnement et la qualité en eau du territoire

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dispose de **35 forages** pour capter l'eau des nappes phréatiques et alimenter l'ensemble de son territoire. **La préservation de cette ressource devient essentielle** au regard des risques de pénurie et de sécheresse de plus en plus fréquents qui impactent le niveau des nappes.

Ceci conditionne fortement la dimension prospective que l'Agglomération met en oeuvre afin de se prémunir et anticiper ces menaces pour éviter les coupures d'eau et conflits d'usage. Cette démarche intègre également la **sécurisation de l'approvisionnement** au regard notamment des pertes estimées à plus de 3,5 millions de m<sup>3</sup>/an sur l'ensemble du réseau de distribution, le maintien de la qualité de l'eau et plus globalement l'harmonisation et l'amélioration des modes de gestion devant évoluer vers une régie unique.

→ Quelles actions mettre en place pour 2032 ?  
En **trois objectifs** :

### 1 Préserver les ressources et les lieux de captage

- Communiquer sur la gestion raisonnée de la ressource
- Accompagner les entreprises dans la modification de leur process de consommation
- Poursuivre le programme Interreg "Water for tomorrow"
- Protéger les aires d'alimentation de captage (boisement, agriculture biologique...) et les équiper
- Définir une stratégie d'usages et de besoins pour limiter nos prélèvements

### 2 Assurer une distribution efficace et à moindre coût

- Réaliser le diagnostic des ouvrages, l'entretien et la gestion des réseaux
- Lutter contre les fuites
- Construire 3 unités de déferrisation
- Mettre en œuvre une tarification éco-solaire
- Harmoniser les modes de gestion (régie unique) et mettre en place un service public de l'eau.

**-20% à -30%**

→ Prévission de la **baisse des nappes** d'ici 2070



→ Chantier eaux rousses - Douvrin

**3,5**

→ millions de m<sup>3</sup>/an de pertes sur l'ensemble du réseau

### 3 Réduire les rejets d'eaux usées et pluviales aux milieux naturels

- Établir le diagnostic des ouvrages, mettre en conformité & mettre aux normes du réseau d'eaux usées
- Créer 2 nouvelles stations d'épuration et 2 bassins de stockage et de restitution du système d'assainissement
- Actualiser le zonage d'eaux usées et établir celui d'eaux pluviales
- Aider au stockage de l'eau pluviale
- Réutiliser l'eau des stations d'épuration pour des usages urbains et agricoles



→ Travaux de lutte contre les inondations - La Biette



Parce que nous avons eu 583 arrêtés de catastrophe naturelle en 40 ans, il nous faut :

### → Protéger les habitants des risques naturels et technologiques

La vulnérabilité du territoire aux risques tend à **s'accroître avec le changement climatique**, notamment des épisodes pluvieux de plus en plus intenses, ainsi que le changement des niveaux d'étiages avec une sécheresse plus accrue. Au-delà des risques premiers d'inondation (78% des communes de l'agglomération sont concernées par un Plan de Prévention des Risques et Inondations) et de ruissellement, **d'autres vulnérabilités** peuvent aussi impacter l'environnement comme le retrait gonflement des argiles et le risque minier.

Il s'agira en priorité de **diminuer significativement** les conséquences des inondations et du ruissellement au titre de la protection des biens et personnes au travers notamment de la **réalisation de zones d'expansion de crues** et de la gestion et de l'entretien de cours d'eau (610 km) des fossés en concertation avec le monde agricole.

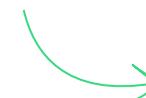
**78%**

→ Communes concernées par un Plan de prévention

*Risques et Inondations*

### 1 Lutter contre les inondations, réduire les risques naturels (érosion, ruissellement...) et technologiques (miniers...)

- Accélérer le Programme d'Action de Préventions des Inondations (PAPI)
- Élaborer et mettre en oeuvre le programme d'actions sur le réseau hydrographique secondaire
- Poursuivre les Plans de restauration écologique des cours d'eau (linéaire GEMAPI) et de la restauration hydro-morphologique des cours d'eau.





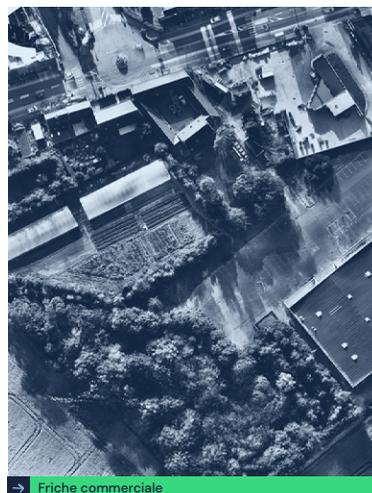
Parce qu'entre 2010 et 2020, nous avons perdu 3% de la surface agricole utile et artificialisé 900 ha, il nous faut :

→ **Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière**

Le contexte réglementaire est sans ambiguïté et s'impose aux décideurs : **la gestion économe du foncier** est une priorité et impacte la stratégie de développement de l'agglomération (900 ha de consommés sur 10 ans). Elle concerne la préservation des terres agricoles, des espaces boisés, prairies et autres biotopes d'intérêt ainsi que la reconversion des friches qui peut constituer une ressource importante à moyen terme permettant de **réinvestir du foncier disponible**.

De plus, chaque espace délaissé, chaque friche (350 ha de friches recensés sur le territoire) présente une spécificité différente qui laisse entrevoir des **pistes de reconversion** avec un éventail d'usages assez large et ne se limitant pas uniquement à l'habitat (biodiversité, reboisement, agriculture urbaine...). C'est dans ce sens que la Communauté d'agglomération s'est fixée comme objectif **d'investir massivement le sujet des friches** qui passera dans un premier temps par la réalisation d'un inventaire exhaustif avant de définir et de planifier les opérations à mettre en œuvre.

→ **Les 3 actions pour limiter la consommation foncière des espaces naturels :**



→ Friche commerciale

**1 Renforcer l'usage des friches et dents creuses pour l'urbanisation**

→ Réaliser l'inventaire des friches à requalifier et engager des opérations de traitement en appui d'une démarche de marketing territorial

**2 Accompagner leur mutation en espaces agricoles**

→ Accompagner des projets d'agriculture urbaine associés à des initiatives collectives et solidaires

**3 Préserver la biodiversité**

→ Actualiser le schéma trame bleue, trame verte et trame noire

→ Accroître des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du public

→ Promouvoir et diversifier les activités de Géotopia – Participer activement à la Chaîne des Parcs (aménagement de sites à l'exemple de l'embellissement de la vallée Carreau)

**350**

→ hectares de friches recensés



→ Géotopia - Maison de la nature



Parce que nous devons respecter les nouvelles normes, que nous avons 10% de la population classés en zone de vigilance, nous produisons encore 770kg de déchets par an et par habitant (500kg au national), parce que nous voulons atteindre un taux de valorisation-matière de 67%, réduire nos déchets de 15% et proscrire l'enfouissement, il faut :

→ **Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores**

Le traitement des déchets est un domaine impactant à l'échelle de la Communauté d'agglomération dans la perspective de **réduction de son empreinte carbone**. En effet, 209 000 tonnes de déchets ont été gérées par les différents centres de traitement du territoire, ce qui représente une moyenne de 770kg/hab/an. **Une moyenne jugée élevée** en comparaison avec la moyenne nationale.

Compte tenu des **réglementations récentes** qui imposent une réduction de 15% de déchets ménagés et assimilés d'ici 2030, 65% de valorisation matières et déchets organiques d'ici 2025 et 67% en 2031, le réemploi de 5% des déchets ménagers pour 2030, l'Agglomération s'engage dans une **logique de réduction de la production de déchets** et d'optimisation de leur traitement. Ceci s'inscrivant en cohérence avec l'extension des consignes de tri des emballages plastiques notamment ainsi que celui des biodéchets qui doit progressivement faciliter les pratiques de tri. L'Agglomération s'est également lancée dans la sensibilisation au compostage. Cette approche globale doit également répondre à la nécessité de **contenir l'évolution des coûts de gestion**.

↓  
**Les 3 objectifs et grandes actions à mettre en place pour 2032 :**

**1 Réduire de 15% la production de déchets et tendre vers un territoire zéro déchet**

- Construire un nouveau Centre de Valorisation Energétique d'ici 2026
- Conduire des expérimentations de chantiers responsables et circulaires, promouvoir les matériaux responsables
- Réaliser l'Étude de Planification et de Programmation « Matières » du territoire sur la filière BTP et Agricole sur les ressources Plastiques et D3E
- Soutenir le réemploi, la réparation et l'offre de seconde main & sensibiliser à la réduction des déchets
- Obtenir le label de l'économie circulaire de l'ADEME

**2 Augmenter le taux de valorisation-matière**

- Étendre le réseau de déchetteries
- Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de prévention-déchets
- Déployer une stratégie de gestion de proximité des biodéchets

**3 Assurer une meilleure qualité de l'air**

- Déployer le programme "Aère toi" : Études et diagnostics sur les structures "petite enfance" et "enfance"
- Mener une étude de faisabilité pour créer une première zone à faible émission
- Verdir la flotte de véhicules de collecte

→ Le développement de l'économie circulaire constitue une priorité.



→ Camions à l'huile de friture

**-15%**

→ Réduction des déchets d'ici 2030

# 100%

→ Développer  
une mobilité  
vertueuse,  
100% verte



→ Mobilités douces



Parce que la part modale de la voiture est de 71%, que celle des transports collectifs n'est que de 4% et celle des modes doux de 2%, il nous faut :

→ Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires

L'impact écologique des mobilités touche particulièrement le territoire de la Communauté d'agglomération et le taux élevé de la part modale de la voiture (71%), qui atteint 85% pour les trajets domicile-travail, en est une des principales illustrations. La part modale du vélo étant de son côté très faible, à hauteur de 2%.

Dans l'optique de faire évoluer les pratiques, il convient d'appréhender la globalité des modes de déplacement, de trouver de nouveaux modèles et services adaptés aux composantes urbaines, périurbaines et rurales du territoire. Cela signifie que l'offre de transports doit évoluer dans le but de faire progresser la part modale des transports en commun, de mieux desservir les zones très peu denses ainsi que les pôles d'échanges multimodaux des gares.

#### 1 Développer le co-voiturage et les transports solidaires

- Accompagner la démarche KLAXIT portée par Artois Mobilités
- Réaliser un parc d'écomobilité expérimental à Essars et de nouvelles aires de co-voiturage
- Réaliser une étude de définition d'un programme de développement de stations « mobilité » en ruralité en liaison avec les bassins de vie

L'attractivité des pôles d'échanges et stations de mobilité doit être renforcée par des fonctions de services associées.

La réduction de la part modale de la voiture ne repose pas uniquement sur un meilleur usage des transports collectifs et le développement de nouveaux services de transports, dont le co-voiturage. En effet, le développement des modes doux au regard de la loi LOM ne s'apparente plus désormais à une simple alternative mais à un véritable levier d'actions au service des déplacements quotidiens, économes, écologiques et plus accessibles qu'il conviendra de dynamiser.

→ 4 actions pour réduire la part modale de la voiture :

#### 2 Favoriser les modes doux

- Développer un service de vélos en libre-service sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération
- Renouveler le Pass'Mobil'Agglo pour l'aide à l'achat de vélos
- Réaliser le schéma directeur des modes doux et d'infrastructures en lien avec le Syndicat Mixte Artois Mobilités et le Conseil Départemental

#### 3 Renforcer la part modale des transports en commun

- Réaliser des parkings pour les usagers sur les haltes et gares SNCF de Camblain-Chatelain, Marles-les-Mines, Lillers, Noeux-les-Mines et Calonne-Ricouart
- Réaliser le schéma-directeur d'aménagement des pôles gares axé sur les nouveaux services et les conditions d'accueil des usagers et des habitants
- Contribuer et repenser avec Artois Mobilités aux lignes du réseau de bus



Parce que la part du parc véhicule en mobilité électrique n'est que de 0,42% et que seuls 24% des véhicules sont en crit'air 1, il nous faut :

#### → Développer une mobilité vertueuse et 100% verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique

Un tiers des émissions des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de l'agglomération provient des transports. Leur réduction conditionne particulièrement les enjeux de transition et de mutation du parc automobile. L'hydrogène vert peut être considéré comme une alternative aux carburants existants et présente plusieurs atouts.

La Communauté d'agglomération va donc poursuivre son engagement en faveur du développement de la mobilité électrique et contribuer à organiser le déploiement de moyens et les ressources qui facilitent l'usage des biocarburants. Il s'agira de poursuivre les expérimentations menées et de soutenir l'innovation dont les prolongements sont importants et laissent entrevoir de réelles opportunités notamment pour la gestion de flux des marchandises ou de voyageurs en milieu urbain dense.

#### 4 Accompagner les acteurs par des projets de mobilité innovants

- Accompagner des projets initiés dans le cadre du cluster territoire intelligent et de l'accélérateur Rév 3 (ex « Bike air », « partage ma borne », « Suburvan »)
- Concerter avec Artois Mobilités pour la mise en place d'actions d'accompagnement et d'encouragement à l'utilisation des Transports en commun au sein des entreprises dans les ZAE

#### 1 Promouvoir l'hydrogène vert et les nouveaux carburants

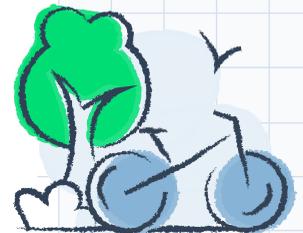
→ Accompagner des projets de stations multi-carburants

#### 2 Accompagner la transition vers la mobilité électrique

- Développer des stations privées de recharge pour véhicules électriques
- Poursuivre le schéma de déploiement des IRVE, objectifs 100 bornes en 2024
- Expérimenter les navettes autonomes à partir des parcs relais de la Communauté d'agglomération
- Participer au projet « Interlud » en partenariat avec Artois Mobilités (logistique urbaine durable)

#### 3 Développer les solutions décarbonées pour la logistique urbaine

→ Développer la cyclo-logistique et des services dans les parcs-relais



#### ➤ Raccourci

Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires ainsi qu'au développement de l'usage du vélo



*Parce que le territoire gagnerait à être mieux relié par le train à la Métropole Européenne de Lille et à Paris*

→ **Garantir le désenclavement avec les autres territoires notamment vers la Métropole Européenne de Lille, l'Île de France et Paris**

Il s'agit de renforcer la connectivité de l'Agglomération avec les territoires voisins et en particulier la Métropole Lilloise. Il s'agit également d'améliorer les liaisons ferroviaires et leur cadencement au regard de l'importance des déplacements domicile-travail vers la MEL, compte tenu d'un réseau routier saturé et au profit de nouvelles dynamiques économiques.

La volonté de la Communauté d'agglomération est de compter au sein du système urbain transfrontalier au profit de son attractivité, de son positionnement au centre du Nord-Pas-de-Calais et dans le but de participer au niveau régional à l'organisation et à l'activité des réseaux (routiers, autoroutiers, ferroviaire, fluvial...) qui irriguent ces espaces.

Cette dimension repose également sur le maintien d'un cadencement des lignes TGV à la gare de Béthune.

**1 Optimiser les liaisons vers la MEL et l'Île de France**

→ Mener en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communautés de communes du Pays de Lumbres, de Flandres Lys et Flandre Intérieure, et en partenariat avec la MEL et la Région, une étude d'opportunité pour une solution de transport collectif, innovante et décarbonée. Cette étude doit permettre le désenclavement des territoires Ouest avec la Métropole, en complément du projet d'Etoile Ferroviaire

→ Mettre en place une instance de concertation avec la SNCF pour conforter les liaisons TGV Béthune-Paris



*Parce que nous devons réduire notre consommation énergétique de 36% d'ici 2050, que nous sommes trop dépendants de sources d'énergie carbonées, il nous faut :*

→ **Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte**

En 2018, une étude énergétique mettait en évidence une dépendance importante de l'agglomération aux énergies fossiles et une faible part (2%) des énergies renouvelables dans les énergies consommées. Pour atténuer ce constat, la réhabilitation thermique du patrimoine public,

le développement des énergies renouvelables et la recherche de solutions innovantes et adaptées aux réalités du territoire seront privilégiées. Le développement de la production solaire et l'optimisation des réseaux de chaleur urbains et ruraux, constituent des cibles prioritaires.



→ Convention de partenariat - 2022

**+25%**

→ d'énergies renouvelables d'ici 2050, contre 2% aujourd'hui

→ Les 2 objectifs et grandes actions à développer pour l'énergie verte d'ici 2032 :

**1 Produire des énergies renouvelables pour l'auto-consommation**

→ Déployer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti communautaire, les bâtiments et les friches non-mutables ou trop dégradées

**2 Réduire les consommations par les économies d'énergies**

- Optimiser les moyens de chauffage du patrimoine communautaire
- Poursuivre le programme autour de la rénovation et l'optimisation du parc d'éclairage public notamment dans les ZAE
- Raccorder certains bâtiments communautaires éligibles au réseau de chaleur urbain de Béthune
- Définir et mettre en œuvre un schéma de l'énergie et mieux exploiter le gaz de mine



*Parce que notre parc de logement majoritairement construit avant toute exigence de norme énergétique présente un DPE moyen de classe E, il nous faut :*

→ **Réduire l'impact énergétique des logements du territoire**

Le parc de logements du territoire comprend un nombre important de logements anciens et présente une étiquette énergétique moyenne de classe E. Le traitement du parc ancien revêt une importance significative et constitue une priorité d'actions pour les élus face aux défis climatique et énergétique. Les situations de précarité que connaît une partie de la population renforce par ailleurs la nécessité de maîtriser également, voire de réduire, le coût énergétique des logements.

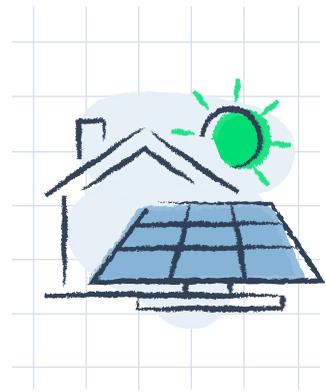
→ **Rénover le parc de logements existant pour réduire la facture énergétique et lutter contre la vacance**

**1 Privilégier et accompagner la rénovation énergétique du parc existant pour réduire la facture énergétique et lutter contre la vacance**

- Mettre en place le Guichet unique de l'habitat regroupant les services « France Rénov » de l'Agglomération
- Accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements, des foyers logements, résidences adaptées ou résidences sociales notamment dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier
- Conseiller et accompagner les propriétaires privés pour la rénovation de leurs logements
- Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets à l'utilisation des éco-matériaux (biosourcés / maisons passives / énergie positive)

**51%**

↓  
Des logements du territoire ont été construits avant 1970





Parce que notre territoire est riche de son potentiel multi-énergies et que nos entreprises sont confrontées au défi des ressources, il nous faut :



→ Entreprise Blackstar - Béthune

→ Tendre vers une écologie "industrielle" et une économie décarbonée - Accompagner les transformations et le développement de nos filières économiques

Le territoire possède un **tissu économique diversifié**, composé de filières industrielles clés (automobile, plasturgie, agro-alimentaire, mécanique, BTP, ...) qui ont structuré progressivement un **réseau dynamique** de PME-PMI. En 2020, la fermeture de l'usine Bridgestone a provoqué une véritable **onde de choc**. Elle est devenue le symbole du changement de modèle auquel dorénavant l'agglomération doit s'attacher.

Il s'agit en filigrane de **relever ces défis** : celui de réussir à préserver et consolider le réseau de PME-PMI industrielles et d'investir l'avenir en devenant un territoire démonstrateur de l'industrie de demain symbolisée notamment par l'implantation d'ACC au sein d'une future « vallée de la mobilité électrique ». **Soutenir les mutations industrielles, économiques, agricoles, et encourager la décarbonation** des procédés formalisent les objectifs que s'est fixée l'agglomération pour 2032.

\* exemple : le site démonstrateur de la Transition Écologique et Solidaire et de l'agriculture urbaine, porté par l'association Nœux Environnement

### 1 Déployer la « Vallée de la mobilité électrique »

- Appuyer le développement du CRITT M2A, du CREPIM et du LSEE
- Accompagner ACC
- Structurer et animer la filière en développant des activités émergentes autour de la batterie

### 2 Renforcer la dynamique des matériaux et de l'emballage

- Développer le pôle d'excellence régional Plastium
- Développer le projet "Béthune-Bruay démonstrateur du recyclage du plastique"

### 3 Décliner une politique volontariste autour de la filière « BTP et Habitat de demain »

- Accompagner le programme d'activités et de formation du Campus des métiers et des qualifications en Travaux Publics
- Affirmer le positionnement de l'agglomération sur cette filière à l'échelle régionale

### 4 Accompagner le développement du secteur agricole et agroalimentaire

- Déployer Eura Industrie Innov
- Élaborer et mettre en oeuvre un dispositif d'aides économiques à la diversification des exploitations, la transformation et la distribution des productions\*



Parce que le nombre d'exploitations a chuté de 15% en 10 ans et que l'on vise un accroissement des exploitations en bio de 20%, il nous faut :

→ Développer les circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne

Le territoire regroupe **579 exploitations agricoles** (-15% depuis 2010), dont près de 28% sont référencées en circuits courts et 32 en agriculture biologique (+3,5%). Repenser le modèle agricole comme le prévoit le PAT\* permet de **fédérer les acteurs du territoire** autour de la question alimentaire au sein d'un éco-système incluant les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé du territoire. Il s'agit de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs, les acteurs de l'alimentation et de favoriser le développement de marchés en circuits de proximité. **L'enjeu est de favoriser le recours aux produits locaux**, de saison et d'encourager les projets de diversification et de transition vers des modèles plus durables, et aux pratiques moins intensives. C'est également l'identité du territoire, la préservation de son terroir et de ses productions et filières agricoles reconnues qui sont prises en compte.



→ Exploitation de la Ferme Coupé à Richebourg

### 1 Préserver le maraichage et les cultures adaptées aux besoins locaux

- Mettre en œuvre le "Plan Bas Pays" (préservation de la filière légumières et stratégie foncière associée)
- Mettre en place des mesures d'accompagnement à l'emploi et à la reprise - transmission des exploitations légumières

### 2 Garantir un débouché local aux productions

- Lancer un plan d'accompagnement des opérateurs de la restauration collective à l'approvisionnement de produits locaux, bio ou sous signe de qualité (PAT\*)
- Mettre en place une offre logistique décarbonée d'approvisionnement en produits locaux...
- Développer la mission « facilitateur alimentaire\*\* »

28%

→ Exploitations agricoles qui favorisent le circuit court

\* **Projet Alimentaire Territorial** de la Communauté d'agglomération

\* **1. Du producteur au consommateur**  
**2. Du producteur aux métiers de bouche**  
**3. Actualisation et animation des sites :**  
 - ouacheterlocal.fr  
 - approlocal.fr  
**4. Volet "Restauration Collective" du Projet Alimentaire Territorial**

BIEN-ÊTRE

## 03 | Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Parce que nous avons de bons équipements tête de réseau qui doivent pouvoir profiter à tous, il nous faut :

### → Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle

Grâce à une politique volontariste, la Communauté d'agglomération a été l'une des premières à se saisir de la thématique culture. Elle dispose d'un nombre **significatif d'équipements culturels** : un centre de création et de diffusion contemporain Labanque, la Cité des Électriciens l'un des 5 grands sites de valorisation du patrimoine minier, l'Unité d'Art Sacré de l'église de Gosnay, un service archéologique, un conservatoire communautaire de musique et de danse, la donation Kijno et **soutient financièrement des opérateurs culturels** sur tous les champs artistiques.

Les communes ou les associations ont aussi développé des outils culturels de diffusion, de formation et d'accès à la lecture et aux médias, sans compter sur un patrimoine riche et varié. L'Agglomération a pour ambition de **positionner l'action culturelle comme outil majeur du lien social**, de l'ouverture aux autres, et de l'attractivité du territoire.

L'offre culturelle est diverse, variée et de qualité mais des distorsions sociales ou géographiques existent encore. Il est essentiel que les équipements ressources et supports de programmation soient accessibles, connus et partagés par le plus grand nombre. Il est essentiel de veiller à diffuser l'offre existante à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence

ou leur statut social afin d'avoir accès à une **vie culturelle de qualité**. Pour ce faire, les équipements et opérateurs culturels phares seront sollicités pour être les acteurs de cette **action « hors les murs »** qui doit s'appuyer sur des diffusions décentralisées et sur un travail d'éducation d'accompagnement associant les habitants, amateurs et professionnels.

### → Les 3 objectifs et grandes actions à mettre en place dans le culturel d'ici 2032 :

#### 1 Renforcer le maillage des équipements culturels, faire vivre le réseau et coordonner l'action des opérateurs culturels

- Mettre en place un réseau de lecture publique
- Faire travailler en réseau le Musée d'ethnologie et les musées locaux
- Créer, en concertation avec la DRAC un poste de conservateur du patrimoine chargé d'animer le réseau, de valoriser les collections existantes et de mettre en récit le territoire



→ Hors les Murs - Labanque

1ère

→ Communauté d'agglomération à se saisir de la **thématique culture**

#### 2 Rendre la culture nomade par des créations et diffusions décentralisées, accompagnées d'actions d'éducation populaire

- Diffuser les activités des établissements culturels communautaires
- Développer l'action des services civiques d'aide à la médiation pour faire le lien entre les structures culturelles et les lieux de vie sociale

#### 3 Développer l'éducation artistique et culturelle et qualifier les pratiques amateurs

- Construire un nouveau conservatoire "Cité de la musique et de la danse" à Béthune et Bruay-La-Buissière
- Mettre en réseau conservatoire et écoles
- Apporter un soutien en ingénierie aux opérateurs culturels et pérenniser le CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique)

Parce que les fêtes sont une tradition forte dans lesquelles s'incarne le collectif, il nous faut :

#### → Promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, les fêtes locales et les traditions populaires

Les fêtes communales et les événements culturels et populaires à fort rayonnement sont nombreux sur le territoire. Souvent associés à des traditions, des événements historiques, sportifs, aux produits du terroir, ils **contribuent activement à la promotion de l'agglomération**, y compris à l'échelle régionale.

**Sources de lien social**, elles fédèrent, rassemblent et rejaillissent positivement sur l'activité touristique et l'image du territoire. L'Agglomération poursuivra sa politique de soutien significative à ces manifestations dans le but de les développer, voire d'en proposer de nouvelles en les prenant en charge ou en les soutenant financièrement.

#### 1 Encourager les fêtes et traditions populaires fédératrices

- Proposer la création d'une fête du jumelage et d'une fête de la gastronomie, des saveurs fermières et brassicoles
- Créer un événement de la Sainte Barbe
- Créer une application intégrant toutes les manifestations organisées sur le territoire

#### 2 Promouvoir les événements à fort rayonnement renforçant l'attractivité du territoire

- Créer un événement cyclo-touristique
- Créer une biennale des arts dans l'espace urbain
- Créer des partenariats extérieurs
- Créer des événements culturels majeurs (expositions à rayonnement national et innovantes - par exemple, Kijno 2024)



→ Gambrinus Fest



→ Hors les murs - Donation Kijno

# 100%

→ **Objectif**  
de nageurs  
chez les moins  
de 12 ans



Parce qu'en matière de prévention le sport joue un rôle essentiel, il nous faut :

→ **Développer la pratique du sport pour tous et permettre le "bien-être"**

L'Agglomération dispose d'équipements sportifs dont le rayonnement de certains dépasse les limites communautaires. Parmi les ambitions de l'Agglomération figure celle d'atteindre 100% de nageurs chez les moins de 12 ans. La Communauté d'agglomération a initié depuis plusieurs années une **politique de promotion et de découverte des pratiques sportives** en direction des jeunes et dans le cadre de manifestations sportives.

Il s'agit donc de conforter le niveau d'équipements dans l'ensemble du territoire et d'encourager la pratique d'une activité sportive, y compris dans le sport adapté. Cela passe également par le soutien au réseau associatif et l'attribution de subventions en faveur des différents clubs. En cohérence avec la thématique santé, **les pratiques de sport-santé seront également étendues à l'ensemble du territoire** et s'adresseront notamment au public « seniors ».

**1** Conforter le niveau d'équipements sportifs du territoire

- Poursuivre la déclinaison du « plan piscine », les programmes de réhabilitation et étudier la faisabilité d'en construire 2 nouvelles
- Faire du CRAM un palais omnisports rayonnant et attractif



→ Optimiser le fonctionnement des équipements sportifs et l'accueil des usagers (adaptation des horaires, politique tarifaire...)

→ Donner une nouvelle vocation à Loisinord : gestion communale du stade nautique (parc urbain), faire du stade de glisse un élément d'attractivité pour le territoire

**2** Développer la pratique sportive dans les communes

→ Accompagner financièrement l'aménagement d'équipements sportifs mutualisés de proximité au sein des communes

→ Accueillir des scolaires au sein des équipements communautaires

**3** S'engager dans la dynamique paralympique olympique de 2024

→ Mettre en œuvre un programme d'animation « Terre de Jeux » à l'instar de la fête du sport en septembre 2022

**4** Encourager la pratique amateur

- Soutenir le réseau associatif sportif
- Poursuivre l'attribution de subventions aux clubs, au sport scolaire et élite

**5** Promouvoir le bien-être par le sport-santé et le sport-adapté

- Étendre à l'ensemble du territoire les pratiques de sport santé
- Développer le sport adapté au handicap et aux seniors
- Redéployer l'équithérapie, en lien avec la charte handicap



Parce que nos paysages et la biodiversité sont notre patrimoine, il nous faut :

→ **Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti**

La Communauté d'agglomération se singularise par la diversité de ses paysages, constitués de milieux et d'éléments patrimoniaux qui méritent d'être préservés, valorisés et « visités ».

→ Comment réaliser cet objectif ?

Pour cela, l'Agglomération souhaite mettre en œuvre une **démarche volontariste et ambitieuse au côté des communes**.

Celle-ci s'attachera à qualifier et aménager les principaux sites patrimoniaux et naturels emblématiques, à développer les linéaires cyclotouristiques afin d'irriguer davantage le territoire et faciliter les liaisons entre les sites.

L'Agglomération pourra également **intervenir dans le cadre d'opérations d'aménagement communautaires**, y compris en milieu urbain.

→ Il est primordial de préserver et valoriser les paysages, les sites et la biodiversité qui **constituent notre patrimoine**.

**1** Améliorer le cadre de vie à travers les opérations d'aménagement communautaires et communales

→ Coordonner et réaliser des opérations relevant du schéma de la Chaîne des Parcs du Pôle Métropolitain de l'Artois

→ Mettre en œuvre le plan d'actions issu du schéma directeur des voies d'eau et du tourisme fluvial et fluvestre

→ Mise en valeur de la Via Francigena et des grands itinéraires de randonnée pédestre et cyclo-touristiques (Euro-Véloroute)

**2** Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâti

→ Sauvegarder le patrimoine bâti propriété de l'Agglomération (Manoir Estracelles, Chartreuse des Dames...)

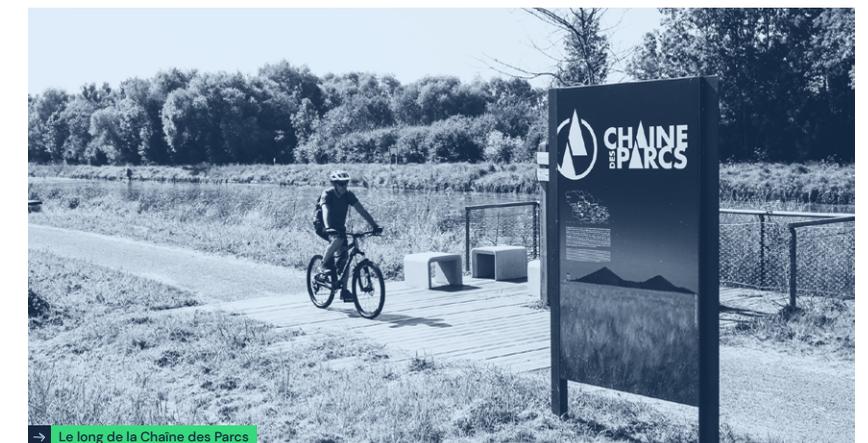
→ Qualifier le patrimoine culturel et petit patrimoine rural non protégé

→ Obtenir la labellisation nationale et animation des Villages Patrimoine



# 800

→ **kilomètres**  
de sentiers  
de randonnée  
pédestre





Parce que nous avons un taux de 9% de logements indignes pour une moyenne départementale de 6%, il nous faut :

### → Assurer un logement digne aux habitants de l'Agglomération

Le développement de l'offre de logements sociaux se poursuivra pour permettre aux familles modestes de **disposer d'un habitat digne**, de qualité et bien intégré au cadre urbain.

#### → Comment réaliser cet objectif ?

Cela passe par le maintien de l'aide financière aux propriétaires et bailleurs pour la rénovation de leurs logements et également par une attention accrue aux situations de mal-logement, voire d'indignité, dans le parc existant.

#### Dans ce sens, seront renforcés :

- Les dispositifs de surveillance de l'offre locative privée (aujourd'hui, 1000 logements sont référencés dans le cadre du dispositif « Permis de Louer »)
- L'accompagnement de la réhabilitation du parc privé (propriétaires bailleurs ou occupants).

→ Trois objectifs pour assurer un **logement digne et de qualité** aux habitants :



→ Rénovation de logements

#### 1 Lutter contre l'habitat indigne

→ Accompagner les propriétaires occupants précaires et bailleurs pour la rénovation des logements

→ Étendre les périmètres du dispositif "permis de louer"

#### 2 Faciliter l'accès au logement aux publics en difficulté ou isolés

→ Développer une offre de logements hors locatif social dans les quartiers prioritaires ou fragiles

→ Soutenir le dispositif logement d'abord en copilotage avec le Département

→ Soutenir par des aides directes et l'apport de la garantie d'emprunt, les projets de résidence accueil / sociales, logements d'urgence, de famille...

#### 3 Accueil des Gens du voyage et accompagnement dans la démarche de sédentarisation

→ Créer les trois aires d'accueil manquantes et l'aire de grand passage

→ Créer et co-financer les actions d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés



Parce que le PLH définit un besoin de 1 000 logements supplémentaires par an pour répondre à l'objectif de croissance de la population de 0,2%, il nous faut :

### → Proposer une offre de logements adaptée au parcours résidentiel et au cycle de vie des habitants

Cette ambition est étroitement liée à **la diversification de l'offre**, y compris au sein du parc existant, qui contribue à la mixité sociale, à une dimension intergénérationnelle et facilite les parcours résidentiels.

#### → Quels enjeux pour cet objectif ?

Il convient d'**adapter l'offre au vieillissement de la population du territoire**, à l'éclatement des ménages qui induisent la construction de nouveaux logements tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cet enjeu répond aux préoccupations exprimées par les habitants notamment pour les personnes vieillissantes recherchant un produit plus conforme et adapté à leur confort et attentes.

→ Les 3 **objectifs** et grandes **actions** à mettre en place pour 2032 :



#### 1 Accompagner la construction de logements neufs

→ Favoriser la construction de logements modulables sur le territoire

→ Accompagner la construction de logements sociaux, dans les communes de - de 2000 hab. et soumises à l'article 55 de la loi SRU

→ Réfléchir sur l'apport de garantie d'emprunt finançant le logement social

#### 2 Disposer d'une offre de logements permettant le maintien à domicile

→ Soutenir financièrement le développement de logements sociaux et en accession de type PMR, bégainage, logements inclusifs...

→ Activer les collaborations avec le Cluster sénior

→ Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions en faveur du bien vieillir

#### 3 Faciliter l'entrée des plus jeunes dans le parcours résidentiel

→ Développer une aide à la création de petits logements pour les - de 30 ans

→ Encourager l'intermédiation locative (garantie de loyer) pour renforcer l'offre de logements vers les jeunes



→ Des logements adaptés pour tous

#### ➤ Raccourci

Trois actions concrètes pour accompagner l'objectif de 1000 logements supplémentaires.

**0,2%**

→ Objectif de croissance de la population



Parce que nous sommes forts de 2500 commerces de proximité qui participent à la concrétisation du territoire de la demi heure, il nous faut :

→ Assurer un maillage de commerces et de services de proximité

S'ils représentent une **composante importante de l'activité économique du territoire**, les commerces et services de proximité restent néanmoins soumis à une conjoncture peu favorable et requièrent donc une attention et des moyens. Ils sont au cœur de la vie des habitants, contribuent aux dynamiques urbaines, confortent une centralité, un bourg voire le maintien de prestations et de services au sein des villages.

Au travers de sa politique intercommunale du commerce, la Communauté d'Agglomération veillera en collaboration avec les communes, à **coordonner, maintenir et développer une offre commerciale équilibrée** à l'échelle du territoire. Ceci dans le but d'accompagner les artisans et commerçants dans la recherche de solutions innovantes et d'alternatives face à l'évolution des pratiques d'achats, de renforcer et diversifier l'offre commerciale par la mise en place de nouveaux modes de distribution et de contenir la vacance commerciale.



→ Marché local à Isbergues

**2500**

→ commerces de proximité répertoriés

**1**

→ convention globale avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en faveur de l'artisanat

**1** Garantir une gamme de commerces & déployer des services adaptés

→ Développer des boutiques partagées

→ Déployer des dispositifs de lutte contre la vacance commerciale

→ Lancer des appels à projets pour les associations et unions commerciales

→ Accompagner les communes pour définir les périmètres de centralité commerciale

→ Faciliter la transition et l'inclusion numérique des TPE commerciales et artisanales

**2** Développer de nouveaux modes de distribution de proximité

→ Valoriser les marchés existants

→ Créer une carte interactive et accompagner des communes à la création de nouveaux marchés

→ Développer les points de vente sur ou à proximité des sites de covoiturage, pôles gares et activités de conciergerie

→ Accompagner la création et le développement de commerces et de l'artisanat, notamment en milieu rural

→ Deux objectifs pour garantir une gamme de commerces adaptés et de proximité.



Parce que notre densité médicale est faible, avec 114 généralistes pour 100 000 habitants, alors que la moyenne départementale est de 132, il nous faut :

→ Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous

Face aux éléments de constat inquiétants qui **stigmatisent l'agglomération en matière de santé**, constat accentué par la faible densité de médecins généralistes et la forte probabilité de voir celle-ci s'aggraver au cours des prochaines années, la Communauté d'agglomération portera un ensemble d'actions ayant pour cible principale la **démographie médicale**.

→ Quel objectif pour l'Agglomération ?

En partenariat avec les communes, l'objectif sera de favoriser l'accueil de nouveaux praticiens, rendre le territoire plus attractif en déployant notamment de nouvelles ressources et les conditions d'accueil correspondantes. L'ensemble de ces engagements trouvant son sens et son prolongement au travers du **Contrat local de Santé** dont les domaines d'interventions permettent une réponse plus complète en matière de **prévention, d'écoute et de médiation**.

→ Quels objectifs et actions pour améliorer et accroître la densité médicale pour 2032 ?

**1** Faciliter l'installation de professionnels de santé

→ Développement de la e-santé, de la télé-expertise, de la télé-médecine, des consultations avancées

→ Création du centre intercommunal de santé et de 3 antennes associées avec salariat de médecins

**2** Favoriser l'accès aux soins

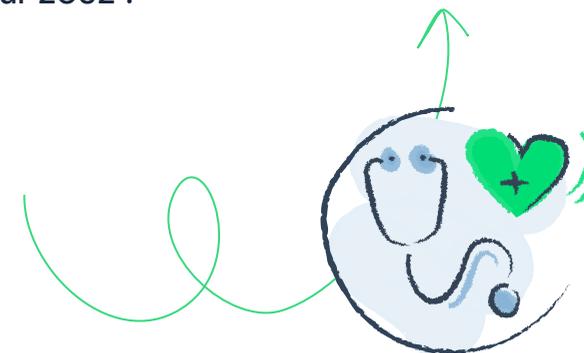
→ Développer des points d'écoute et d'orientations psychologiques sur le territoire

→ Développer les consultations de spécialistes au sein des maisons de santé, centres de santé en partenariat avec les structures hospitalières publiques et privées du territoire

→ Déployer la mutuelle pour tous

**3** Accompagner les pratiques de sport-santé

→ Déploiement sur l'ensemble du territoire des actions "sport-santé"



**1**



Contrat local de santé (CLS)

Mettre en œuvre et coordonner des actions au plus près des populations



→ Journée d'accueil des internes

**1**



Conseil local de santé mentale (CLSM)

Lutter contre la stigmatisation et améliorer l'insertion des personnes atteintes de troubles psychiques



Parce que l'éducation est un vecteur essentiel d'intégration et d'accès à l'emploi et que notre niveau de formation est inférieur à celui de la moyenne régionale, il nous faut :

### > Raccourci

Palier les difficultés et l'isolement des jeunes par une offre de formation plus large et adaptée.

### → Encourager la réussite éducative et l'ouverture à l'international

La **réussite éducative** est jugée prioritaire et essentielle en suggérant l'importance de la place des jeunes dans la société, de leur parcours social et de la progression dans leurs apprentissages.

Si le niveau de formation à l'échelle de l'agglomération a progressé au cours des 10 dernières années, il reste malgré tout **inférieur au niveau régional** avec notamment un tiers des habitants qui n'ont pas de diplôme. Par conséquent, il convient de rechercher de nouvelles réponses, des alternatives permettant d'offrir un **panel de solutions** aux jeunes du territoire confrontés à un manque d'ambition, des difficultés, et d'éviter ainsi l'isolement.

Cela concerne également l'**ouverture à l'international** afin d'élargir l'offre de parcours de formation. Cela s'envisage aussi en prenant appui sur des dispositifs scolaires adaptés, le déploiement de professionnels au contact des publics, le soutien aux structures existantes, le développement du parrainage et le soutien à la mobilité.

### → 3 objectifs pour réaliser l'objectif éducatif:

1 **Permettre l'accès à un panel de formations pour l'épanouissement personnel et la prise d'initiatives**

→ Déployer des éducateurs professionnels dans les quartiers en difficultés ou fragilisés

→ Accompagner et qualifier les collectifs et les conseils citoyens

2 **Proposer une démarche d'appui et d'accompagnement spécifique pour les jeunes**

→ Développer une filière d'excellence santé au travers d'un accompagnement d'élèves de lycées à la préparation à l'entrée en médecine

→ Étendre les actions de mobilité régionale, nationale et internationale en faveur des jeunes (QPV, secteurs ruraux, etc.)

→ Initier un réseau de parrains en entreprises et collectivités pour le coaching de jeunes volontaires à l'international (emploi, stage, action d'intérêt général...)

3 **Positionner l'Agglomération en tant que territoire d'accueil pour expérimenter des nouvelles pratiques d'enseignement et créer les conditions de leur mise en œuvre**

→ Bâtir un partenariat ou une coopération spécifique avec le Québec ou un pays nordique pour « importer » un modèle d'enseignement et l'expérimenter sur le territoire (coopération LEADER 2023-2027 pour un pays européen)

→ Positionner la Communauté d'agglomération en tant que territoire favorable à l'accueil de dispositifs et d'outils scolaires spécifiques, tels que le dispositif « seconde chance »



Parce que notre taux d'illectronisme est de 17%, il nous faut :

### → Lutter contre l'illectronisme et l'illectronisme

Cet enjeu répond à la nécessité d'accompagner **les publics en difficulté et en situation d'illectronisme**. L'objectif est de les accompagner dans leur parcours de vie quotidienne.

L'offre d'accompagnement nécessite d'être **lisible et accessible** et visera de manière plus ciblée la lutte contre les situations d'illectronisme, l'acquisition des savoirs de base et la mise en place d'outils et permettant de réduire la fracture numérique.

### → Lutter contre l'illectronisme et l'illectronisme en 2 objectifs phares :

1 **Favoriser l'inclusion numérique des publics fragiles**

→ Accompagner les usagers dans leurs démarches numériques

→ Déployer le réseau d'aidants numériques dans le secteur rural pour un maillage territorial

2 **Favoriser la montée en compétences des personnes en situation d'illectronisme et d'illectronisme**

→ Mettre en œuvre une formation au repérage des situations d'illectronisme, au recueil d'informations sur la prise en charge de l'illectronisme

→ Conforter les initiatives en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illectronisme

### > Raccourci

Accompagner et former : deux actions clés pour lutter contre l'illectronisme et l'illectronisme.





Parce que la cohésion sociale est la condition d'un projet durable partagé, il faut renforcer le lien social en nous appuyant sur notre réseau associatif riche\* :

→ Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce aux réseaux d'éducation populaire

Environ 3300 associations actives sont recensées au sein de l'agglomération, ce qui représente **12 associations en moyenne pour 1000 habitants**; un nombre cependant inférieur aux moyennes départementale (14) et régionale (16) et dans un contexte de baisse (-30%) des créations d'associations sur le territoire. Tout en se situant en périphérie des organisations traditionnelles et des institutions, le champ de l'éducation populaire est un vecteur de progrès social et un gage de ressources pour le territoire. Il représente un levier contribuant à améliorer le contexte social et à favoriser le développement personnel.

Il s'agit en l'occurrence d'investir ce cadre, de soutenir et de valoriser les acteurs et moyens présents sur le territoire dans le but de créer de nouvelles dynamiques participatives, de promouvoir la prise d'initiatives et d'encourager l'engagement des jeunes dans des démarches citoyennes, le réseau associatif, le bénévolat.

→ Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté au travers des réseaux d'éducation populaire en 2 objectifs :



1 S'appuyer sur les acteurs de l'éducation populaire, associatifs et faciliter leur mise en réseau

→ Mettre en place un réseau d'acteurs de l'éducation populaire et l'animer au service des objectifs à horizon 2032 du projet de territoire

→ Soutenir les projets des structures qui développent des actions à l'échelle de l'agglomération

2 Promouvoir et encourager la prise d'initiatives

→ Encourager le développement des instances de participation des jeunes, dont la réflexion sur un Conseil intercommunal des jeunes

→ Engager la Communauté d'agglomération en tant que territoire pilote en faveur du Service national universel



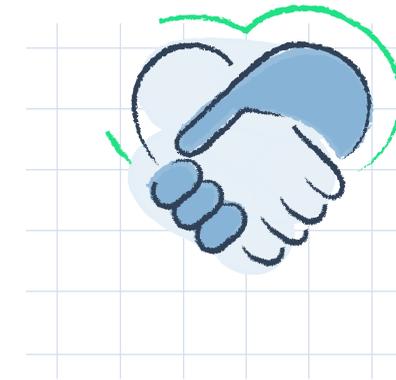
→ Jeunes éco-délégués impliqués dans la construction du projet de territoire

\* 3300

→ structures du réseau associatif dans lesquelles aider et favoriser l'autonomie



→ Un engagement civique et solidaire



Parce que la cohésion sociale est menacée par l'individualisme et le doute face aux services publics, il nous faut :

→ Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale

La cohésion sociale permet d'avoir des ambitions, de se projeter et d'envisager un avenir plus durable pour tous. Cela présuppose que les conditions de vie soient favorables et propices à la tranquillité publique à laquelle tout le monde aspire. Elle conditionne également le traitement qualitatif des espaces publics que l'Agglomération partage avec les communes :

Action cœur de ville • Petites villes de demain • Engagement pour le renouveau du Bassin minier • ANRU • Études de faisabilité des centres bourgs • Politique de la ville • LEADER

1 Faciliter l'accès aux services publics et développer toutes les formes de solidarité

→ Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

→ Rendre accessibles les services publics du territoire aux personnes sourdes et malentendantes (Acceo)

→ Renouveler la Charte Handicap territoriale

→ Les 2 objectifs à mettre en place pour la cohésion sociale :

→ Développer les aides et services aux associations qui agissent pour l'inclusion

→ Faciliter l'autonomie des personnes âgées pour "bien-vieillir"

→ Protéger les habitants grâce aux pompiers communautaires

→ Favoriser le bien-être animal avec la fourrière-refuge communautaire

2 Réduire l'ensemble des formes de délinquance sur l'agglomération

→ Renouveler et s'appuyer sur le Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

→ Gérer les 3 point-justice communautaires et leur redéploiement sur le territoire

→ Poursuivre le partenariat avec la police et la gendarmerie dans le cadre des aménagements urbains et de l'aide aux victimes de violences intra-familiales

1 → programme Bien Vieillir

pour mieux connaître les besoins des seniors

1 → charte handicap

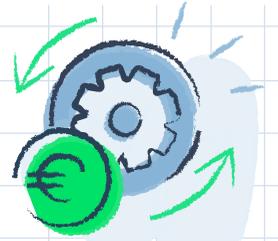


→ Dispositif d'accessibilité Acceo

3

↓  
point-justice pour répondre aux questions des habitants

## 04 | Accélérer les dynamiques de transition économique



Parce que nous disposons de 42 zones d'activités, 16 pépinières et hôtels d'entreprises, il nous faut :

→ Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises

Conforter l'attractivité de la CABBALR et notamment de ses ZAE sous-tend sa capacité à bâtir une stratégie de développement économique intégré, conciliant une offre globale de services complète et lisible (réseaux d'acteurs, appui aux projets et initiatives, foncier, immobilier...) en direction des entreprises et des porteurs de projets.

Cette vision requiert au même titre, le renouvellement de ses équipements, la valorisation de ses atouts notamment pour le transport fluvial dans la perspective de l'ouverture du Canal Seine Nord Europe et pour attirer et capter de nouvelles ressources humaines et financières. L'ambition affichée est de dynamiser et de structurer les synergies entre les acteurs économiques et l'agglomération au travers des ressources et moyens qu'elle déploie.

→ Les 7 objectifs pour développer l'attractivité du territoire et favoriser le développement des entreprises :

1 Créer une dynamique collective des acteurs économiques

→ Créer une fondation pour le développement du territoire

→ Lancer un salon à vocation économique spécifique au territoire de Béthune-Bruay

2 Développer l'offre d'implantation « clé en mains » pour les entrepreneurs et les entreprises en privilégiant les filières « cibles » et l'économie circulaire

→ Accompagner les projets industriels structurants (ACC - Requalification du site Bridgestone) et appuyer les projets d'implantation exogènes significatifs

3 Favoriser la logistique verte et accompagner le transport fluvial

→ Développer des services de transports fluviaux innovants en partenariat avec VNF et Euralogistic sur le territoire

→ Création de nouveaux quais logistiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération

42

→ zones d'activités à valoriser dans la transition économique



→ Quai fluvial Guarbecque

4 Développer l'immobilier d'entreprise sur le territoire

→ Étendre l'offre immobilière d'entreprise à de nouveaux sites pour garantir une couverture territoriale plus cohérente

→ Lancer une étude pour la mise en place d'une stratégie « Béthune-Bruay, place tertiaire » intégrant la réponse aux nouvelles formes de travail (tiers lieux, télé-travail, « co-working »)

5 Développer l'offre foncière et la commercialisation des ZAE

→ Mettre en œuvre un programme d'extension des ZAE existantes (ZI Ruitz, Divion et Mazinghem)

→ Développer un partenariat renforcé avec le SIZIAF pour articuler l'action du syndicat avec la stratégie économique de l'agglomération

Parce que le taux de chômage a été ramené à 8,3% en 2022 et que les entreprises connaissent des difficultés de recrutement, il nous faut :

→ Proposer une offre de formation initiale cohérente sur le territoire

L'appui de l'agglomération dans ce domaine essentiel pour l'avenir du territoire se traduit à deux niveaux :

• Par le développement de l'offre de formations de haut niveau dans le cadre de nos filières d'excellence

• Dans une impulsion reliée au développement des formations professionnelles publiques et privées jusqu'au niveau ingénieur

6 Favoriser l'internationalisation des entreprises et structurer notre marketing territorial

→ Développer des supports spécifiques de promotion et accentuer la visibilité digitale de notre action économique

→ Développer un corridor économique de la transition énergétique pour implanter des entreprises québécoises en phase d'internationalisation et favoriser l'internationalisation des entreprises

7 Développer le secteur du tourisme et des loisirs, le tourisme d'affaire

→ Développer des offres E-Tourisme permettant de visiter le territoire autrement avec les technologies de la réalité augmentée (Cluster TI)

→ Soutien de la stratégie de l'OTI\* (création, assemblages et diffusion d'offres touristiques)

1 Adapter et valoriser l'offre de formation initiale\*

→ Développer une cité des métiers avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

→ Accompagner et coordonner les projets privés et création d'une école d'ingénieurs

→ Développer le Campus National des Métiers et des Qualifications des TP (travaux publics)

→ Développer le Campus Régional des Métiers et des Qualifications Industrie et Transition Numérique



→ Campus des métiers TP

\* Office de tourisme intercommunal

\* En corrélation avec les enjeux de développement et de transition (écomobilité, écoconstruction)

### → Développer la formation continue et l'apprentissage

Les parcours de formation professionnelle et les contrats d'apprentissage représentent **un levier essentiel** qui mérite d'être soutenu et valorisé auprès des jeunes. Ces parcours constituent un levier efficace en termes de **réussite individuelle, d'insertion professionnelle**. Ils répondent parfaitement aux besoins des entreprises soucieuses de pouvoir former et fidéliser leurs salariés. La formation continue s'ouvre aussi à d'autres publics et permet de créer **des passerelles vers des métiers en mutation** et de mener une **reconversion professionnelle**.

→ Mettre l'accent sur **l'alternance et l'offre de formation** du territoire autour de 2 objectifs :



### → Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises

#### 1 Soutenir et valoriser l'alternance et les outils qui s'y rattachent

→ Accompagner les communes en lien avec le centre de gestion à accueillir des apprentis-alternants

→ Adapter l'offre de formations numériques du territoire aux besoins spécifiques des entreprises

#### 2 Proposer de nouvelles formations et créer des passerelles entre les besoins des entreprises et les formations du territoire

→ Mettre en place des plans d'actions sectoriels pour faire connaître l'offre de formations existante et travailler avec les partenaires pour faire évoluer l'offre de formations, promouvoir les métiers et les formations industrie, numérique, santé, bâtiment, du secteur agricole

→ Mettre en place des opérations de promotion spécifiques (semaine de l'industrie, fête de la science...)

→ Accompagner et coordonner sur le territoire les projets d'initiative privée



### → Fédérer les outils et acteurs de l'emploi et de la formation\*

Les ressources humaines sont un **enjeu essentiel pour la compétitivité des entreprises**, le déploiement des services et l'efficacité des organisations. Elles constituent un enjeu transversal qui impacte l'ensemble de la sphère économique et sociale. Le territoire connaît aujourd'hui des difficultés de recrutement croissantes sur nombre de secteurs d'activité et de métiers. Parallèlement, malgré un taux de chômage en baisse, de difficultés croissantes de réinsertion professionnelle demeurent.

#### → Comment réaliser cet objectif ?

L'agglomération souhaite donc **affirmer son rôle de facilitateur et de catalyseur de solutions** aux côtés des acteurs et structures de l'emploi et de la formation. Cette fonction est d'autant plus légitime que d'une manière générale le tissu de TPE est peu « outillé » en matière de gestion de ressources humaines. L'efficacité des moyens, la coordination et l'accompagnement des acteurs et l'expérimentation de nouveaux outils seront privilégiés.

→ Quels objectifs et actions pour aider aux **besoins de compétences de nos filières** et de nos entreprises pour 2032 ?

1 **Guider les demandeurs d'emploi vers les secteurs en recrutement**

→ Appuyer les outils territoriaux ; PLIE et Mission Locale et animer le réseau d'acteurs

#### 2 Fluidifier la rencontre entre offre et demande d'emploi

→ Définir une offre de services pour les petites et moyennes entreprises

→ Pratiquer la gestion territoriale des emplois et des compétences des filières agricole et industrielle

→ Pérenniser le dispositif « Proch'-emploi » et développer la plateforme emploi : [emploi.bethunebruay.fr](http://emploi.bethunebruay.fr)

→ Accompagner les besoins de recrutement dans les secteurs Santé et BTP

→ Mettre en place une offre de services RH en direction des PME et PMI

#### 3 Créer et développer des initiatives ou des formations innovantes\*

→ Accompagner la création d'une école de la seconde chance

→ Déployer le projet "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée"

→ Favoriser la création de formations innovantes : écoles de production, école des chefs, formations agricoles...

\* Sur l'ensemble du territoire afin de pourvoir aux besoins de compétences des entreprises et de nos différentes filières



\* En réponse aux besoins de compétences du territoire



Parce que nous devons consolider notre tissu de PME-TPE, il nous faut :



### → Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité

La diversification économique et l'émergence de nouvelles filières d'avenir reposent notamment sur le **développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire**. Le développement de l'esprit d'entreprendre à tous les âges sera soutenu par le développement d'une offre d'accompagnement complète et lisible sur l'ensemble du territoire.

Cet appui, tant à la création qu'à la reprise d'entreprise, concerne l'ensemble des secteurs économiques, avec une attention particulière vers l'économie de proximité qui regroupe le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire. Cette économie de proximité permet d'apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins et attentes des habitants.

### → Stimuler la création, la reprise d'entreprise et l'entrepreneuriat par 4 objectifs :

**1** Fédérer les acteurs afin de développer l'accès à l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des secteurs d'activité

- Créer l'Académie de l'entrepreneuriat : sensibilisation, accompagnement, lieux ressources pour les créateurs
- Lancer des promotions pour les entrepreneurs

**2** Développer le secteur de l'ESS, vecteur d'innovation et d'initiative au service de la population

- Mettre en oeuvre un appel à projets d'économie sociale et solidaire annuel
- Créer une fondation territoriale
- Apporter une aide économique aux projets ESS
- Continuer l'animation "ESS Tour"

**3** Développer l'économie de proximité, facteur de cohésion territoriale

- Renforcer l'offre non sédentaire dans la ruralité et les quartiers fragiles (QPV)
- Accompagner les porteurs de projet
- Mettre en oeuvre des fonds de concours "économiques", des aides économiques en direction des TPE, un appui au développement de l'artisanat et valorisation des filières locales (label artisans de qualité)

**4** Favoriser la transmission et la reprise des entreprises commerciales et artisanales

- Créer un salon de la reprise d'entreprises artisanales et/ou commerciales
- Mettre en oeuvre des actions spécifiques issues des académies de l'entrepreneuriat



→ Acteurs de l'économie sociale et solidaire



Parce que nous disposons de 4 laboratoires de recherche universitaires, 2 centres de recherche et de transferts technologiques, 1 cluster territoire intelligent, 1 parc d'innovation, il nous est possible de :

### → Développer l'innovation technologique, territoriale et sociale. Construire un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up

La Communauté d'agglomération souhaite mettre à profit le **développement technologique** comme outil d'appui aux entreprises et vecteur de son attractivité.

#### → Comment réaliser cet objectif ?

Il convient pour cela de **gagner en visibilité à l'échelle régionale** et de **mobiliser davantage les ressources du territoire** en matière d'innovation et en développant les outils et dispositifs qui s'y rattachent, dont le cluster « Territoire Intelligent ».

Ces champs d'intervention sont appuyés par la dynamique Rev3 régionale, le parc d'innovation et l'exploitation et l'accès à la donnée (DATA).

**1** Développer et animer un écosystème d'innovation intégré au service des entreprises et porteurs de projets

- Créer un fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes
- Déployer le Parc d'innovation de l'Artois porté par le Pôle Métropolitain de l'Artois et les Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin
- Faciliter l'incubation et l'accélération des entreprises innovantes
- Développer un annuaire des compétences et des savoir-faire technologiques du territoire
- Fédérer l'écosystème sur un site-totem : services aux innovateurs, accueil des porteurs de projets, "show room"

**2** Accompagner le développement du Campus universitaire de Béthune

- Développer le projet Tech 3E (plateforme technologique dédiée à l'éco-efficacité énergétique)
- Appuyer les collaborations possibles entre l'Université d'Artois et les entreprises du territoire

**3** Initier et déployer des projets innovants sur le territoire

- Développer des projets démonstrateurs suivant les politiques portées par l'agglomération
- Développer un cluster Territoire intelligent et créer un incubateur territorial pour favoriser le développement de nouveaux services et d'innovations en réponse aux besoins du territoire

**4** Développer le numérique, vecteur de transformation et de compétitivité de notre tissu économique, et faire de la donnée un vecteur d'attractivité du territoire

- Animer et accompagner le réseau des industriels et des PME sur des sujets concernant la cybersécurité, l'IOT, la robotique et l'industrie 4.0
- Développer un lac de données territoriales en partenariat avec l'AULA\*, développement des usages de l'internet des objets.



→ Cluster Territoire Intelligent

\* Agence d'urbanisme de l'Artois

04 | **Un projet de**  
**de territoire**  
**évolutif**  
**et mesurable**

## → Un cadre d'action pour les services

→ Notre projet est fait pour l'action.

Notre projet de territoire constitue un cadre d'actions pour les élus et les agents. Il a notamment pour ambitions de **fixer un cap, donner de la lisibilité à nos actions sur 10 ans**. Il va se traduire, pour chacune des politiques publiques, par l'élaboration de feuilles de route, qui permettront de présenter la vision stratégique et de fixer les objectifs à atteindre. Il va également se traduire en interne par la déclinaison de projets de directions, afin d'adapter l'organisation des services. Ces projets seront établis de manière participative.

Par ailleurs, les feuilles de route prendront en compte la stratégie budgétaire définie par les élus ainsi que les moyens alloués à chaque enjeu et action. Cette présentation se fera de manière transversale pour s'adapter au cadre d'intervention du projet de territoire.

Le rapport d'activité permettra de **mesurer et évaluer les actions** engagées chaque année. À cet égard, il doit être considéré par les cadres comme une ressource pour fonder les démarches managériales et garantir la cohésion et la mobilisation des équipes.

## → Le défi de l'implication des acteurs

Pour répondre aux grands défis de la transition écologique, économique, sociale et démocratique, pour unir ses communes et ses habitants autour d'un projet commun, **l'agglomération a choisi d'élaborer son projet de territoire dans une démarche itérative et participative**.

Cette forme de démocratie a permis à l'ensemble des acteurs, élus, Conseil de Développement, forces vives de la société civile, habitants, monde économique, acteurs culturels et jeunes à travers les éco-délégués, d'apporter leur expertise et leurs contributions à son élaboration. À chaque étape, à chaque consultation s'est dégagé un large consensus sur les grandes priorités et les enjeux.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire doivent se concevoir dans le même esprit d'implication, c'est ce qui en constituera sa force, sa vitalité pour éviter qu'il ne devienne qu'un simple document administratif de planification.

→ **Face à cette exigence, des instances seront mises en place pour y répondre**, que ce soit par la définition d'un nouveau rôle du Conseil de développement, par la création d'un Parlement d'éco-délégués ou d'instances de réflexion et de propositions, comme le comité économique Grand Béthune, ou encore une conférence des acteurs culturels.

## 01 | Un projet partenarial

→ Le projet de territoire est un projet collectif qui nécessite pour sa réussite l'implication de tous les partenaires.

Située au cœur d'un système d'acteurs, l'agglomération devra les mobiliser pour décliner en actions les objectifs du projet. À cette fin, elle mettra en place des conventions globales reprenant les engagements réciproques de chacun, les corps intermédiaires, les autres collectivités, les services de l'Etat (CRTE).

Ces conventions seront chacune **suivies par un comité de pilotage spécifique** qui en assurera la mise en œuvre opérationnelle.

### 1 Contractualisation

État – ANCT (Petites Villes de Demain, CRTE – Cœur de Villes) • Agence de l'Eau Nord-Picardie • Région Hauts-de-France • Département du Pas-de-Calais ANAH • ANRU • ADEME • ERBM • CAF...

### 2 Représentation extérieures

Institut Universitaire Professionnalisé • Nord France Invest • Institut Universitaire de Technologie • Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry • Bailleurs • Culture Commune • Aditec • Territoires 62...

### 3 Organismes associés

Office de Tourisme de Béthune-Bruay • Groupe d'Action Locale • Programme Leader • Cité des Électriciens • Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Communautaires • Fourrière-Refuge • Agence Urbanisme de l'Artois • Mission Locale – PLIE...

### 4 Réseaux

Association des Maires de France (62) • Assemblée des Communautés de France • Villes de France • Mission Ecoter • Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels • Mission Bassin minier...

### 5 Partenariats

→ **Collectivités** : Les communautés de communes et d'agglomération : de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, Flandres Lys, du Pays de Saint-Omer, du Pays de Lumbres, de Flandres Intérieure, Métropole Européenne de Lille...

→ **Chambres Consulaires** : Chambre de commerce et d'industrie • Chambre des Métiers • Chambre d'Agriculture

→ **Établissements Publics** : ARS • Caisse des Dépôts-Banque des Territoires • EPF • CAF • Faculté des Sciences • CEREMA • SDIS...

→ **Syndicats intercommunaux et mixtes** Pôle Métropolitain de l'Artois • Artois Mobilités • Symsagel • Siziaf...





→ Pierre DURIEZ

## ↓ Pierre DURIEZ

Président du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération

Le Président Olivier Gacquerre nous a sollicité officiellement pour mener un travail de réflexion sur le Projet de Territoire à l'horizon 2032 au sein du Conseil de Développement...

Parce que nos questionnements ont été pris en compte, nous nous sommes accordés sur les enjeux et les orientations stratégiques avec les élus, les techniciens, les forces vives, les habitants en particulier les jeunes...

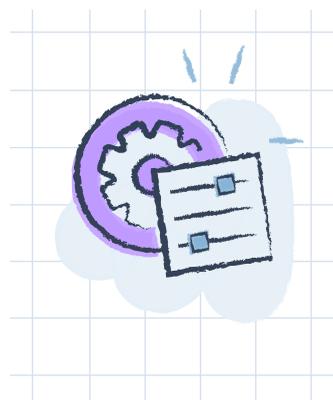
Maintenant, partageons la même ambition pour un mieux vivre de tous nos concitoyens ! Nous sommes heureux d'avoir contribué par notre approche plurielle à l'élaboration du Projet de Territoire et d'assumer la responsabilité de son suivi et de son évaluation.

## 02 | Un projet stratégique

→ Un projet sur 10 ans (2032) qui se décline dans les documents de planification et d'urbanisme réglementaires

Dès son adoption, le projet de territoire devient le cadre de référence de l'action de l'agglomération. Il fixe pour les 10 ans à venir les ambitions, les enjeux et les objectifs fixés collectivement pour assurer la transition écologique, économique et sociale de notre territoire

Les prochains SCOT et PLUIH retranscriront et planifieront réglementairement les grandes ambitions du projet de territoire, en matière d'habitat, de transports et de mobilités, d'urbanisme, de développement économique, de biodiversité...



## 03 | Un projet à évaluer

→ Le projet de territoire sera enrichi et actualisé régulièrement. Il s'adaptera aux évolutions sociétales ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire qui pourraient impacter les compétences et les moyens à mobiliser.

Les outils de suivi et d'évaluation seront élaborés conjointement par le Conseil de développement, les services de la Communauté d'agglomération et seront validés par les élus.

Ces indicateurs permettront d'apprécier de manière objective et sur la durée le niveau d'atteinte des objectifs et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Les résultats de l'évaluation seront présentés en Conseil communautaire tous les deux ans permettant ainsi aux élus d'opérer les ajustements nécessaires en cas de non atteinte des objectifs initiaux.

→ L'évaluation des objectifs sera faite dans l'esprit d'implication citoyenne qui a présidé à l'élaboration du projet de territoire.

→ Le Conseil de développement se verra confier cette démarche en assurant le rôle de parlement de territoire.

→ Il sera le relais entre les différentes instances ou organismes tels que le Parlement des éco-délégués représentant les collégiens et les lycéens du bassin de formation, les instances de coordination des acteurs culturels et des acteurs économiques et de la formation.

# La mobilisation des élus



→ Ludovic IDZIAK

## → Ludovic IDZIAK

14<sup>e</sup> Vice-Président en charge de l'environnement et du Plan Climat Air Énergie Territorial • Maire de Calonne-Ricouart

« Coconstruire ce projet a déjà produit des résultats tangibles. D'abord en nous retrouvant autour de valeurs partagées. Ensuite, par la méthode car nous savons que la démocratie est un concept fragile. Nous avons fait le choix de la transparence, de la proximité et du dialogue. Cela a pris deux années... Il était essentiel de laisser le temps nécessaire à la concertation ainsi qu'à de réels temps d'arbitrage collectif. Nous avons aussi posé les modalités du dialogue de demain en confiant au Conseil de développement et au parlement des éco-délégués, représentant des générations futures, l'évaluation régulière de notre projet de territoire. Je suis évidemment très optimiste pour la suite.

Est-ce pour autant un succès ? Il est trop tôt pour le dire car l'enjeu est l'état du territoire et du monde que nous laisserons à nos enfants. Cette réussite dépend de chacun. Il nous appartient de faire preuve collectivement de responsabilité et de faire vivre notre projet de territoire dans le même état d'esprit. Le plus dur reste donc à faire mais l'aventure humaine que nous venons de vivre est forte. Personnels de l'Agglomération, conseillers de développement, habitants, élus, je tiens à saluer toutes celles et ceux qui se sont investis et en particulier Daniel Boys, chargé de nous accompagner dans ce projet. »



→ Maurice LECONTE

## → Maurice LECONTE

1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la ruralité, l'agriculture et l'alimentation • Maire d'Houchin

« Nous avons créé une vraie dynamique collective et je m'en félicite au nom de notre Assemblée. Nous avons su mener un travail de concertation et de participation citoyenne afin de répondre, au plus près des réalités locales, à l'évolution des besoins de nos 100 communes et de nos 280 000 habitants. Cette capacité d'écoute nous permet de mener les mutations nécessaires qui garantiront, pour les 10 ans à venir, des services de proximité pour tous et des projets structurants pour notre territoire. Nous avons un cap clair qui s'inscrit dans l'esprit de notre gouvernance : faire des choix courageux dans l'intérêt communautaire. Nous sommes riches des spécificités de chacune de nos 100 communes. Par les actions que nous allons engager ou renforcer en faveur du développement économique, de la préservation de notre environnement, de la solidarité et du cadre de vie, notre territoire va engager sa mue afin d'offrir à nos enfants et petits-enfants les garanties d'un avenir durable. »



→ Réunion du 29 mai 2022



→ Séminaire du 5 juillet 2022

100 communes engagées pour une Agglo 100% durable ! Allouagne • Ames • Amettes • Annequin • Annezin • Auchel • Auchy-au-Bois • Auchy-les-Mines • Bajus • Barlin • Béthune • Beugin • Beuvry • Billy-Berclau • Blessy • Bourecq • Bruay-La-Buissière • Burbure • Busnes • Calonne-Ricouart • Calonne-sur-la-Lys • Camblain-Châtelain • Cambrin • Cauchy-à-la-Tour • Caucourt • Chocques • Cuinchy • Diéval • Divion • Douvrin • Drouvin-le-Marais • Ecquedecques • Essars • Estrée-Blanche • Estrée-Cauchy • Ferfay • Festubert • Fouquereuil • Fouquières-lès-Béthune • Fresnicourt-le-Dolmen • Gauchin-le-Gal • Givenchy-lès-La Bassée • Gonnehem • Gosnay • Guarbecque • Haillicourt • Haisnes • Ham-en-Artois • Hermin • Hersin-Coupigny • Hesdigneul-lès-Béthune • Hinges • Houchin • Houdain • Isbergues • La Comté • La Couture • Labeuvrière • Labourse • Lambres • Lapugnoy • Lespesses • Lières • Liettes • Ligny-lès-Aire • Lillers • Linghem • Locon • Lorgies • Lozinghem • Maisnil-lès-Ruitz • Marles-les-Mines • Mazinghem • Mont-Bernenchon • Neuve-Chapelle • Nœux-les-Mines • Norrent-Fontes • Noyelles-lès-Vermelles • Oblinghem • Ourton • Quernes • Rebreuve-Ranchicourt • Rely • Richebourg • Robecq • Rombly • Ruitz • Sailly-Labourse • Saint-Floris • Saint-Hilaire-Cottes • Saint-Venant • Vaudricourt • Vendin-lez-Béthune • Vermelles • Verquigneul • Verquin • Vieille-Chapelle • Violaines • Westrehem • Witternesse

## La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

2022  
→ 2032

Crédit photos : Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Freepik (p.11), Bruno Bebert (p.15), (p.15), Emilie Lahaye (p.40), AULA (p.45)